



## Conseil de sécurité

Soixante et unième année

**5584<sup>e</sup>** séance

Mardi 12 décembre 2006, à 10 h 30  
New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	Le cheikh Hamad bin Jassem bin Jabr Al-Thani . . . . .	(Qatar)
<i>Membres :</i>	Argentine . . . . .	M. Mayoral
	Chine . . . . .	M. Wang Guangya
	Congo . . . . .	M. Ikouebe
	Danemark . . . . .	M <sup>me</sup> Løj
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M. Wolff
	Fédération de Russie . . . . .	M. Saltanov
	France . . . . .	M. de La Sablière
	Ghana . . . . .	Nana Effah-Apenteng
	Grèce . . . . .	M. Vassilakis
	Japon . . . . .	M. Oshima
	Pérou . . . . .	M. Voto-Bernales
	République-Unie de Tanzanie . . . . .	M. Iddi
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . .	Sir Emyr Jones Parry
	Slovaquie . . . . .	M <sup>me</sup> Štrofová

### Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

Rapport du Secrétaire général sur le Moyen-Orient (S/2006/956)

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



*La séance est ouverte à 10 h 50.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La situation au Moyen-Orient**

#### **Rapport du Secrétaire général sur le Moyen-Orient (S/2006/956)**

**Le Président** (*parle en arabe*) : J'informe le Conseil que j'ai reçu du représentant d'Israël une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer à l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

*Sur l'invitation du Président, M. Carmon (Israël), prend place à la table du Conseil.*

**Le Président** (*parle en arabe*) : J'informe le Conseil que j'ai reçu de l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies, une lettre en date du 11 décembre 2006, qui sera publiée en tant que document S/2006/960, et qui se lit comme suit :

« J'ai l'honneur de demander au Conseil de sécurité d'inviter, conformément à la pratique établie, l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer au débat thématique public du Conseil de sécurité, qu'il tiendra le 12 décembre 2006, sur la situation au Moyen-Orient. »

Je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter l'Observateur permanent de la Palestine à participer à la séance, conformément au Règlement intérieur provisoire du Conseil et à la pratique établie en la matière.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

*Sur l'invitation du Président, M. Mansour (Palestine), prend place à la table du Conseil.*

**Le Président** (*parle en arabe*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2006/956, qui contient le rapport du Secrétaire général sur le Moyen-Orient.

Je donne maintenant la parole au Secrétaire général, S. E. Kofi Annan.

**Le Secrétaire général** (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, commencer par vous remercier de me donner la possibilité de présenter mon rapport sur le Moyen-Orient (S/2006/956). Nous nous félicitons, Monsieur le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères, de vous voir présent parmi nous.

Comme je l'ai déclaré en septembre devant l'Assemblée générale, le conflit israélo-arabe n'est pas un conflit régional comme les autres. Aucun autre conflit n'a un tel poids symbolique et émotionnel, même pour ceux qui le vivent de loin.

Même si de grands succès ont été enregistrés dans la quête de la paix au fil des ans, les efforts déployés par plusieurs générations de dirigeants sur la scène internationale n'ont toujours pas abouti à un règlement définitif. Je quitterai moi-même mes fonctions sans avoir mis un terme à cette longue agonie.

L'horizon s'obscurcit au Moyen-Orient. La région vit une crise aiguë. Cela faisait longtemps que la situation n'avait pas été si complexe, si explosive et si périlleuse.

C'est dans ces circonstances que j'ai décidé d'établir le présent rapport dont le Conseil est saisi. Mon but est de nous aider à sortir de cette situation inextricable et de renouer avec un processus de paix viable qui réponde aux aspirations à la paix de la région.

La méfiance entre Israéliens et Palestiniens a atteint de nouveaux sommets. L'exacerbation de la pauvreté et de la frustration a mis en ébullition la bande de Gaza, malgré le retrait, l'année dernière, des troupes et des colonies israéliennes. En Cisjordanie aussi, la situation est désastreuse. Les activités d'implantation se poursuivent, de même que les travaux d'édification de la barrière. Les obstacles israéliens empêchent les Palestiniens de se déplacer à l'intérieur de la zone. L'Autorité palestinienne, paralysée par une crise politique et financière débilante, n'est plus en mesure d'assurer la sécurité ni de fournir les services de base.

De leur côté, les Israéliens continuent de vivre dans la peur du terrorisme. Ils sont consternés par l'impuissance palestinienne à mettre fin aux tirs de roquettes sur le sud d'Israël. De même, ils sont alarmés de voir le Gouvernement être dirigé par le Hamas qui, au mieux, est partagé à propos de la solution prévoyant deux États et, au pire, refuse de renoncer à la violence et rejette les principes essentiels de la solution au conflit à laquelle la majorité des Palestiniens a pourtant toujours souscrit et qui a été consacrée dans les Accords d'Oslo.

Au Liban, la transformation politique ne s'est pas encore achevée, les dirigeants du pays étant en butte à une campagne d'intimidation et de déstabilisation. Comme l'ont montré les combats de cet été entre Israël et le Hezbollah, le Liban reste l'otage de son histoire agitée et le prisonnier de deux forces, intérieure et extérieure, qui veulent exploiter sa vulnérabilité.

Un coup d'œil sur le reste de la région nous montre que le Golan syrien est toujours sous contrôle israélien et que les relations entretenues par la Syrie avec les groupes activistes implantés à l'extérieur de ses frontières soulèvent l'inquiétude. L'Iraq s'enfoncé dans une violence sans fin. Les activités nucléaires de l'Iran et ses intentions probables dans ce domaine constituent une source de vive inquiétude dans la région et le reste du monde. Tout cela sert à la fois de cause et d'effet à la montée en puissance de l'extrémisme.

Chacun de ces conflits présente une dynamique et des causes qui lui sont propres. Chacun exige une solution spécifique, qui devra découler d'un processus particulier pour durer. Dans chaque cas, ce sont les parties concernées qui sont responsables au premier chef d'assurer la paix. Nul ne peut instaurer la paix à leur place, la leur imposer ou la désirer davantage.

Parallèlement, la communauté internationale ne peut se dérober à sa propre responsabilité, qui est d'exercer son influence. Les conflits et crises qui sévissent dans la région sont de plus en plus imbriqués les uns dans les autres. Bien que nettement séparées et distinctes, ces différentes situations s'influencent mutuellement, rendant encore plus difficile le règlement des conflits et la gestion des crises. La communauté internationale doit revoir sa perception de l'incertitude qui submerge le Moyen-Orient et assumer pleinement ses responsabilités en y remédiant et en instaurant la stabilité dans la région.

Je voudrais donc faire part de quelques réflexions sur ce que les parties elles-mêmes et les acteurs

extérieurs, comme le Quatuor, le Conseil de sécurité et d'autres entités de l'ONU, pourraient faire pour parvenir à la paix et surtout pour instaurer la paix entre Israéliens et Palestiniens, qui, sans être une panacée, contribuera grandement à désamorcer les tensions dans l'ensemble de la région.

L'un des aspects les plus décourageants du conflit israélo-palestinien réside dans le fait que, dans un camp comme dans l'autre, beaucoup semblent incapables de comprendre la position adverse, voire s'y refusent. En tant qu'ami et sympathisant sincère des deux camps, j'aimerais adresser un message franc à chacun.

Il est parfaitement justifié et compréhensible qu'Israël et ses sympathisants cherchent à se protéger en incitant les Palestiniens, et d'une façon générale les peuples arabes et musulmans, à revoir leur attitude et comportement à l'égard d'Israël. Mais ils ont peu de chance d'y parvenir tant qu'eux-mêmes n'auront pas compris et admis le grief essentiel des Palestiniens : que la création de l'État d'Israël a dépossédé des centaines de milliers de familles palestiniennes, devenues réfugiées, et que, 19 ans plus tard, elle a été à l'origine d'une occupation militaire qui a placé des centaines de milliers d'autres Palestiniens sous domination israélienne.

Israël peut se targuer, à bon droit, de sa démocratie et des efforts qu'il a accomplis pour bâtir une société fondée sur le respect de l'état de droit. Toutefois, la démocratie en Israël ne pourra prospérer tant qu'un autre peuple restera soumis à son occupation. L'ancien Premier Ministre Ariel Sharon l'avait reconnu. Israël a subi une profonde transformation culturelle depuis Oslo : tous les grands partis politiques israéliens reconnaissent désormais qu'Israël doit mettre fin à l'occupation, dans son intérêt et pour sa sécurité.

Pourtant, des milliers d'Israéliens continuent de vivre dans les territoires envahis en 1967 et ils sont encore plus d'un millier par mois à venir s'y installer. Parallèlement à ces implantations, les Palestiniens assistent à l'érection d'une barrière dans leur territoire, en violation de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice. Ils voient plus de 500 points de contrôle limiter leurs déplacements et subissent la présence massive des Forces de défense israéliennes. Leur désespoir ne fait que s'accroître, de même que leur volonté de résister. D'aucuns préfèrent donc placer leur confiance dans ceux qui poursuivent la lutte armée plutôt que dans un processus de paix qui ne paraît pas

converger vers le but convoité de devenir un État indépendant.

Je partage l'avis d'Israël et de ses sympathisants : il existe une différence, aussi bien morale que juridique, entre les terroristes qui s'en prennent délibérément à des civils et les soldats d'une armée régulière qui tuent ou blessent involontairement des civils au cours de leurs opérations militaires, malgré tous les efforts faits pour éviter de faire des victimes. Cependant, cet écart se réduit au fur et à mesure que le bilan civil de ces opérations s'alourdit et que les précautions sont négligées. L'emploi de la force militaire dans les zones à forte densité de populations civiles constitue un instrument contondant qui ne fait qu'accroître le nombre des morts, les destructions, les récriminations et la soif de vengeance. Comme nous l'avons vu, cela ne contribue guère à la réalisation de l'objectif recherché qui est de faire cesser les attentats terroristes.

Les Israéliens répliqueront peut-être qu'ils ne font que se protéger contre le terrorisme, ce qui est tout à fait dans leur droit, mais cet argument aura moins de poids tant que l'occupation en Cisjordanie sera de plus en plus pesante et que l'expansion des colonies de peuplement se poursuivra. Israël bénéficierait d'une plus grande compréhension si ses actes visaient clairement à faire cesser l'occupation au lieu de l'enraciner.

Nous devrions tous œuvrer avec Israël pour dépasser ce regrettable statu quo et parvenir à une fin négociée de l'occupation fondée sur le principe « terre contre paix ».

Il est tout à fait juste et compréhensible de soutenir le peuple palestinien, qui a tant souffert, mais les Palestiniens et leurs partisans ne seront jamais véritablement efficaces s'ils ne se concentrent que sur les transgressions d'Israël sans reconnaître la justice et la légitimité des propres préoccupations d'Israël, et sans être prêts à reconnaître que les adversaires d'Israël eux-mêmes ont commis des crimes atroces et inexcusables. Aucune résistance à l'occupation ne saurait justifier le terrorisme. Nous devrions tous être unis dans notre rejet sans équivoque de la terreur comme instrument politique.

Je crois également que les mesures prises par certains organes de l'ONU pourraient elles-mêmes être contre-productives. Le Conseil des droits de l'homme, par exemple, a déjà consacré trois sessions extraordinaires au conflit israélo-arabe. J'espère que le Conseil veillera à traiter cette question de façon impartiale et ne la laissera pas monopoliser l'attention

aux dépens d'autres situations dans lesquelles se produisent des violations tout aussi graves, voire pires.

Dans le même ordre d'idée, ceux qui se plaignent que le Conseil de sécurité pratique une politique de deux poids, deux mesures – appliquant des sanctions aux gouvernements arabes et musulmans, mais pas à Israël – devraient eux-mêmes veiller à ne pas appliquer un système de deux poids, deux mesures en sens inverse en exigeant qu'Israël respecte des règles de conduite qu'ils ne sont pas prêts à demander à d'autres États, aux adversaires d'Israël, ni en fait à eux-mêmes.

D'aucuns se réjouiront peut-être de faire constamment adopter des résolutions par l'Assemblée générale ou de tenir des conférences qui condamnent le comportement d'Israël. Mais il faut également s'interroger pour savoir si ces mesures apportent un soulagement ou des avantages tangibles aux Palestiniens. Il y a eu des décennies de résolutions. Il y a eu prolifération de comités spéciaux, de sessions extraordinaires et de divisions et unités administratives du Secrétariat. Tout ceci a-t-il eu des incidences sur les politiques d'Israël autres que le fait de renforcer la conviction de ce pays et de nombre de ses partisans que cette grande Organisation est trop partielle pour pouvoir jouer un rôle significatif dans le processus de paix au Moyen-Orient?

Ce qui est encore pire, c'est qu'une partie de la rhétorique utilisée pour aborder cette question signale un refus de reconnaître la légitimité même de l'existence d'Israël, sans parler de la validité de ses préoccupations en matière de sécurité. Nous ne devons jamais oublier que les Juifs ont de très bonnes raisons historiques de prendre au sérieux toute menace à l'existence d'Israël. Ce que les nazis ont fait aux Juifs et à d'autres reste une tragédie indéniable, unique dans l'histoire de l'humanité. Aujourd'hui, les Israéliens sont souvent confrontés à des paroles et à des actes qui semblent confirmer leur crainte que l'objectif de leurs adversaires est d'anéantir leur existence en tant qu'État et que peuple.

En conséquence, ceux qui veulent faire entendre leur voix à propos de la Palestine ne devraient ni nier, ni minimiser cette tranche de l'histoire ou le lien que de nombreux Juifs ressentent à l'égard de leur patrie historique. Ils devraient plutôt reconnaître les préoccupations d'Israël en matière de sécurité et indiquer clairement que leurs critiques se fondent non pas sur la haine ou l'intolérance, mais sur un désir de justice, d'autodétermination et de coexistence pacifique.

Le plus grand paradoxe dans cette triste histoire tient peut-être à ce que personne ne remet vraiment en cause le cadre général d'un règlement définitif. Les parties elles-mêmes, à divers moments et par l'intermédiaire de différentes voies diplomatiques, ont été sur le point de combler presque tous les fossés qui les séparaient. Tout porte à croire que les parties devraient s'atteler de nouveau à cette tâche, avec l'aide concertée et fondée sur des principes de la communauté internationale. Il nous faut donner d'urgence un nouvel élan au processus de paix.

Le chemin à parcourir sera long, et il faudra, en cours de route, rétablir la confiance. Mais n'oublions pas à quoi doivent aboutir ces efforts : deux États, Israël et la Palestine, vivant à l'intérieur de frontières sûres, reconnues et négociées, fondées sur celles du 4 juin 1967; une paix plus large incluant les autres voisins d'Israël, à savoir, le Liban et la Syrie; des relations diplomatiques et économiques normales; des arrangements permettant à Israël et à la Palestine d'établir leurs capitales internationalement reconnues à Jérusalem et assurant aux personnes de toute confession un accès à leurs lieux saints; une solution qui respecte les droits des réfugiés palestiniens et qui soit conforme à la solution de deux États et à la nature des États de la région.

Parvenir à cette destination n'est pas aussi impossible qu'on pourrait l'imaginer. La plupart des Israéliens sont sincèrement convaincus de la possibilité de faire la paix avec les Palestiniens. Ils ne l'envisagent peut-être pas de la même façon que les Palestiniens, mais ils y croient vraiment. La plupart des Palestiniens ne recherchent pas la destruction d'Israël, mais seulement la fin de l'occupation et la création de leur propre État sur un territoire peut-être un peu plus étendu que ce que les Israéliens voudraient bien leur concéder, mais un territoire limité néanmoins.

Le défi pour nous est de convaincre les populations de part et d'autre que ces majorités existent dans l'autre camp, tout en démontrant que les fauteurs de troubles et les partisans du rejet constituent une minorité distincte.

Je suis convaincu que les aspirations fondamentales des deux peuples peuvent être conciliées. Je suis convaincu du droit d'exister d'Israël, et d'exister dans une sécurité pleine et permanente, à l'abri du terrorisme, à l'abri d'attaques, voire de la menace d'une attaque. Je suis convaincu du droit des Palestiniens d'exercer leur autodétermination. Ils ont

été misérablement trompés et exploités, par Israël, par le monde arabe, parfois par leurs propres dirigeants et peut-être même, parfois, par la communauté internationale. Ils méritent de voir se matérialiser leur simple ambition de vivre dans la liberté et la dignité.

La Feuille de route, entérinée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1515 (2003), demeure le document de référence sur lequel devrait être axée toute initiative visant à redynamiser les efforts politiques. Le Quatuor, auteur de la Feuille de route, garde toute sa validité du fait qu'il combine de manière singulière légitimité, puissance politique et poids économique et financier. Mais le Quatuor doit faire davantage pour rétablir la confiance non seulement dans sa propre sincérité et sa propre efficacité, mais aussi dans la faisabilité de la Feuille de route, et pour créer les conditions nécessaires à la reprise d'un processus de paix viable. Il doit trouver le moyen d'institutionnaliser ses consultations avec les partenaires régionaux compétents. Il doit impliquer directement les parties dans ses délibérations. Le moment est venu pour le Quatuor d'indiquer plus clairement, d'entrée de jeu, quels sont les paramètres d'un accord de fin de partie. Et il devra être ouvert à des idées et des initiatives nouvelles.

Les tensions qui règnent dans la région sont telles que l'on approche du point de rupture – comme je n'ai guère besoin de vous le rappeler, Monsieur le Président. L'extrémisme et le populisme laissent de moins en moins de champ politique aux éléments modérés, y compris aux États qui sont parvenus à des accords de paix avec Israël. Des avancées vers la démocratie telles que des élections, dont on ne peut que se féliciter, ont simultanément fait naître un dilemme en portant au pouvoir des partis, des individus et des mouvements qui s'opposent au fondement des approches actuellement menées en vue de la paix. La possibilité de négocier une solution à deux États ne durera pas indéfiniment. Si nous ne saisissons pas cette occasion, ceux qui subissent le plus directement l'essentiel des conséquences de cette calamité seront condamnés à voir s'intensifier encore leurs souffrances et leur peine. D'autres conflits et problèmes seront d'autant plus difficiles à régler, et les extrémistes du monde entier bénéficieront d'un nouvel élan dans leurs efforts de recrutement.

La période à venir pourrait bien s'avérer cruciale. Chaque jour apporte de nouveaux revers dans la lutte pour la paix et de nouvelles raisons de renoncer. Mais nous ne devons pas céder à la frustration. Les principes

sur lesquels la paix doit se fonder sont bien connus de nous tous. Même les contours de ce à quoi pourrait ressembler une solution sur le terrain sont bien définis. Je suis convaincu que nous pouvons sortir de l'impasse actuelle et faire de nouveaux progrès vers la paix.

L'ONU et le Moyen-Orient sont étroitement liés. Aucune autre région n'a autant façonné notre Organisation. La situation actuelle, les peuples en présence et la soif de paix me tiennent énormément à cœur. Je sais que vous y accordez aussi la plus haute importance. De toute urgence, faisons en sorte qu'à ces préoccupations réponde une action concertée.

**Le Président** (*parle en arabe*) : Je remercie le Secrétaire général de sa déclaration claire et directe.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Ministre des affaires étrangères de l'État du Qatar.

Je voudrais commencer par remercier tous les participants d'avoir accepté notre invitation à prendre part à ce débat public sur la question de la paix au Moyen-Orient. Cette question est en tête de liste des priorités de l'Organisation dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales. Je manquerais à mon devoir en ne saluant pas la présence du Secrétaire général et en ne le remerciant pas des efforts inlassables qu'il a consacrés à cette cause, qu'il considère comme étant l'une de ses priorités les plus importantes.

L'Organisation des Nations Unies est saisie du dilemme du conflit au Moyen-Orient depuis sa création. Son engagement dans tous les aspects cette crise s'est manifesté par des efforts qui ont parfois été efficaces et qui, à d'autres moments, ont stagné, selon l'intensité de la situation à un moment donné et le degré de préoccupation et d'attention accordé par la communauté internationale. Ce n'est pas un secret que cette crise a eu de graves conséquences pour la région et pour le monde. Ses répercussions continueront d'être ressenties aussi longtemps que nous échapperons une solution pacifique, juste et globale garantissant les droits et définissant les obligations de toutes les parties concernées.

Lorsque, à la suite de la Conférence de Madrid, la communauté internationale a décidé d'assumer la responsabilité de l'instauration d'une paix juste, permanente et globale au Moyen-Orient, les peuples de la région ont pensé que cela augurait bien de leur avenir. Un sentiment d'optimisme prévalait, parce qu'un objectif longtemps recherché semblait enfin à portée de main. Quinze après la Conférence de Madrid,

l'optimisme s'est dissipé, les espoirs de paix ont volé en éclats et c'est un sentiment de frustration et de désespoir qui prévaut. La destruction est omniprésente. De nombreux Arabes et Israéliens innocents continuent d'être victimes d'actes de violence et de représailles. Viennent s'ajouter à cette liste des actes de terrorisme dont les effets sont ressentis bien au-delà de la région, et qui constituent une grave menace pour la communauté internationale. Tout cela est le résultat de notre incapacité de parvenir à une paix juste et globale.

Alors que le Conseil aborde un débat sur la question fondamentale de la paix et de la sécurité internationales, nous ne devons pas oublier un certain nombre de points essentiels. Ce conflit dure depuis plus d'un demi-siècle. L'incapacité de trouver des solutions acceptables à cette question a, au fil des ans, abouti à des conséquences catastrophiques pour la situation générale dans la région, dont les répercussions se font sentir dans toute la communauté internationale. Si les raisons de cet échec sont bien connues, il n'est pas inévitable que des solutions justes et équitables restent hors de portée. Il suffit d'être armé de bonnes intentions et de la volonté d'adhérer aux principes de la légitimité internationale.

Israël n'est pas la seule partie qui ait le droit légitime de vivre en paix et en sécurité dans la région. Les Palestiniens et Arabes ont exactement le même droit. D'une façon générale, la partie arabe n'a cessé de confirmer depuis un certain temps déjà, à la fois par ses prises de position et par ses actes, qu'elle désire et recherche sincèrement une paix juste et globale.

Nous devons comprendre que les problèmes fondamentaux de la région, sur le plan politique comme en matière de sécurité et de développement, ne peuvent pas être résolus sans un règlement honorable et pacifique de la question dont nous débattons. L'histoire a montré qu'il ne peut y avoir de solution militaire à ce problème. Elle a aussi montré que la voie civilisée et humanitaire que nous préconisons collectivement exige que nous renoncions à l'extrémisme et évitions les prises de position rigides et les solutions unilatérales qui cherchent à garantir les droits d'un côté et à écraser ceux de l'autre.

Nous disposons de plus de résolutions, projets, plans et prises de position internationaux qu'il ne sera jamais possible d'utiliser. Nous devons le reconnaître. Ce qui nous manque, c'est la volonté politique d'atteindre les objectifs communs qui serviront les intérêts de toutes les parties, en leur permettant de

vivre dans la paix, la sécurité et la stabilité, et en favorisant la coexistence et la coopération constructive.

À ce stade, le conflit arabo-israélien ne peut plus être réglé au moyen de solutions partielles. De telles solutions se sont non seulement révélées inutiles, mais elles ont même gêné l'obtention d'un règlement définitif de la question. Nous devons adopter une approche coordonnée, intégrée et cohérente en vue de régler le conflit, bâtir la paix et parvenir à la réconciliation. Cette approche doit être globale et ouverte à la participation de toutes les parties, elle doit refléter les besoins et intérêts de toutes les parties concernées, et elle doit protéger les droits fondamentaux et les principes humanitaires. Elle doit éliminer la violence et traiter les aspects sociaux et psychologiques du conflit, pour qu'on puisse parvenir à une paix et une stabilité durables. Il est de notre devoir à tous d'affronter les parties des deux camps qui refusent d'œuvrer en faveur de la paix.

Je voudrais rappeler qu'Israël a affirmé de façon répétée qu'il a besoin d'un partenaire dans le processus de paix. Mais qui va déterminer quels sont les critères pour être un partenaire acceptable?

Les efforts que l'État du Qatar déploie pour parvenir à une paix durable au Moyen-Orient ne se limitent pas au cadre d'un point à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Ils font partie intégrante de la politique que nous menons en vue de parvenir à un règlement pacifique, complet et juste du conflit arabo-israélien. Plus le conflit dure et pires seront les conséquences pour notre paix et notre stabilité. Nous faisons partie de la région; nous influons sur l'évolution de la situation et celle-ci influe sur nous.

L'ONU est chargée de la responsabilité d'aboutir à une paix durable au Moyen-Orient, dans la mesure où le but premier de l'Organisation est le maintien de la paix et la sécurité internationales. Maintenir la paix et la sécurité internationales, prendre des mesures collectives efficaces en vue de prévenir et d'écartier les menaces à la paix et la sécurité internationales et défendre les principes de la justice et du droit international font partie des buts premiers de l'Organisation.

Bien que le Conseil de sécurité soit l'organe auquel a été confié la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité, il appartient à tous les États Membres de s'efforcer de régler les différends internationaux de façon pacifique, conformément à la Charte des Nations Unies.

Il est regrettable que le Conseil traite de questions moins graves et moins importantes avec une détermination et un sérieux à toute épreuve mais qu'il soit incapable d'accorder à la question dangereuse du Moyen-Orient, qui fait peser une menace inquiétante sur l'ensemble de la région, le même degré d'importance. Nous sommes tous conscients de la situation, critique et alarmante, qui sévit dans la région. Le Conseil devrait donc accorder davantage d'attention à cette question afin de relancer le processus de paix. Il doit jouer un rôle actif afin d'arriver à un règlement global, juste et permanent de la question de Palestine et du conflit arabo-israélien. Lorsque le Conseil est saisi d'autres conflits qui font rage dans le monde, c'est ainsi qu'il agit.

Nous sommes fermement convaincus que les dividendes de la paix ne seront pas uniquement bénéfiques aux parties concernées et à la région même mais qu'ils s'étendront au monde entier, en particulier aux acteurs influents, auxquels nous lançons aujourd'hui un appel pour qu'ils œuvrent réellement en faveur de la paix.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent de la Palestine.

**M. Mansour** (Palestine) (*parle en arabe*) : Avant de lire le texte de ma communication écrite, je voudrais remercier le Secrétaire général de sa présence parmi nous. Je le remercie également de son rapport et de l'exposé qu'il vient de nous présenter. Ce rapport exhaustif comporte nombre d'idées et de propositions qui, s'il en est tenu compte, peuvent contribuer de manière efficace à mettre fin à la paralysie du processus de paix au Moyen-Orient et, notamment, au conflit israélo-palestinien.

Par conséquent, au nom du peuple palestinien et des dirigeants palestiniens, et au nom du Président Abou Mazen, je voudrais rendre hommage au Secrétaire général et le remercier chaleureusement de tous les efforts qu'il déploie pour parvenir à un règlement juste et durable du conflit au Moyen-Orient et, notamment, de son appui à la cause palestinienne. Le Secrétaire général a toujours été un grand ami de la Palestine et de la paix au Moyen-Orient. Nous lui souhaitons beaucoup de bonheur et de succès dans la nouvelle vie qu'il entamera après le 31 décembre.

Monsieur le Président, qu'il me soit tout d'abord permis de vous adresser nos félicitations chaleureuses pour l'accession de votre pays à la présidence du Conseil pour ce mois. Nous sommes pleinement confiants que sous votre présidence et grâce à vos capacités et à votre sagesse, les travaux du Conseil seront menés à bien. Je ne peux que rendre hommage également aux efforts de S. E. l'Ambassadeur du Pérou qui a fait preuve d'une grande sagesse dans la conduite des travaux du Conseil pendant le mois dernier.

J'aimerais également remercier chaleureusement le Qatar pour l'excellente initiative qu'il a prise en convoquant cette séance ministérielle importante au sujet de la paix au Moyen-Orient. Cette séance s'inscrit dans le prolongement de la séance ministérielle qu'avait demandée la Ligue des États arabes, et qui s'est tenue le 21 septembre 2006 sur la question de Palestine et la situation au Moyen-Orient. Nous avons profondément foi dans le rôle et les responsabilités du Conseil en matière de promotion des relations internationales, de sauvegarde de la paix et de la sécurité et de promotion du droit international.

Les éléments de la paix au Moyen-Orient sont clairs, nets et précis. Ils ne sont autres que les résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies et, notamment, celles du Conseil de sécurité, de l'Initiative de paix arabe adoptée par le Conseil de la Ligue des États arabes à Beyrouth, en 2002, ainsi que la feuille de route élaborée par le Quatuor et ratifiée par cet auguste Conseil, sans oublier non plus le principe de l'échange de territoires contre la paix. Toutefois, le problème majeur réside dans le manque de volonté politique au sein de la communauté internationale et l'absence de mesures sérieuses et tangibles indispensables à la mise en œuvre effective de ces résolutions et initiatives au moyen de mécanismes pratiques et précis.

L'apathie, voire la paralysie, qui frappe le processus de paix depuis un certain temps déjà est la raison qui a poussé les ministres arabes des affaires étrangères à venir collectivement au Conseil de sécurité en septembre dernier en vue de tenter de sortir de l'impasse et de ranimer le processus de paix. Dans la foulée de la guerre qui s'est déclenchée concomitamment à Gaza et au Liban l'été dernier, après la détérioration de la situation dans plus d'une région du Moyen-Orient, qui a mis en péril la paix et la sécurité internationales, nous avons insisté à des actions qui se sont déroulées parallèlement à l'action arabe, notamment en Europe. À cet égard, nous ne

pouvons que nous féliciter des efforts européens visant à sortir de l'impasse et à relancer le processus de paix par des mécanismes pratiques.

Nous voudrions souligner également les éléments prometteurs du rapport Baker-Hamilton, qui contient des recommandations qui peuvent servir de prélude pour mettre fin aux revers subis par le processus de paix et le processus politique. Nous voudrions également souligner certaines déclarations de responsables israéliens dans lesquelles ils se sont montrés disposés à examiner sérieusement l'Initiative de paix arabe en tant que plate-forme appropriée pour les négociations entre les parties palestiniennes et israéliennes, d'une part, et les autres parties arabes dont les territoires sont sous occupation israélienne depuis 1967, d'autre part.

Nous avons réitéré en maintes occasions que le non-règlement de la question palestinienne et la poursuite par Israël de son occupation des territoires arabes sont autant de facteurs de déflagration et de tensions qui alimentent sans cesse le conflit et ouvrent largement la voie à toutes sortes de violences, de terrorisme, d'affrontements régionaux et de crises internationales.

Le Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine s'est réuni sous la présidence du Président Mahmoud Abbas samedi dernier, 9 décembre 2006, et s'est félicité de toutes les initiatives et de tous les efforts internationaux visant à relancer le processus de paix, notamment le volet palestino-israélien, du fait que c'est là la clef de voûte du règlement de toutes les crises de la région. Le Comité exécutif estime qu'il existe des possibilités très prometteuses qui se profilent à l'horizon et qui devraient être exploitées et utilisées à bon escient pour relancer le processus de paix et convenir de mécanismes pratiques et précis permettant de redresser la situation.

À cet égard, la proposition avancée par plus d'une partie sur la nécessité de tenir une conférence internationale afin de régler le conflit israélo-arabe sous tous ses aspects est une idée judicieuse et appropriée qui devrait être mûrement réfléchie afin qu'elle puisse voir dûment le jour. Il ne fait aucun doute que l'apaisement que les parties palestiniennes ont pu réaliser dernièrement sous la houlette du Président Mahmoud Abbas et qui a été reconnu par la partie israélienne est un autre facteur encourageant, surtout si ce facteur et ce climat positifs s'étendaient au reste des territoires palestiniens, permettant une reprise

sérieuse des négociations en convenant de mécanismes appropriés dans ce cadre.

Nous voudrions souligner ici l'importance de la proposition relative à l'envoi de forces internationales de surveillance dans la région pour consolider l'apaisement et le calme actuel afin de parvenir à un cessez-le-feu global et réciproque. Ces forces internationales pourraient s'interposer entre les parties palestinienne et israélienne.

Le Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine a, lors de sa dernière réunion, réaffirmé que l'OLP est le représentant légal unique du peuple palestinien. Elle est l'instance chargée du dossier des négociations. En effet, les négociations ont toujours été et resteront l'apanage de l'OLP, elles seront toujours de son ressort. Toutes les questions relatives à la crise gouvernementale qui secoue l'Autorité palestinienne dans les territoires palestiniens occupés sont une affaire palestinienne interne. Ainsi, l'OLP, sous la direction du Président Mahmoud Abbas, a toujours été et restera toujours disposée et prête à entamer dès que possible les négociations concernant le statut définitif sans condition préalable.

Quant à la partie israélienne, elle doit s'abstenir d'user de prétextes et d'excuses fallacieux pour se dérober aux échéances des négociations et de la paix. Israël doit résorber les facteurs d'explosion et d'escalade susceptibles de saper les chances de passer à des négociations sérieuses. Israël, force occupante, poursuit sa campagne effrénée d'implantations illégales et illégitimes dans les territoires palestiniens occupés, y compris à Jérusalem-Est. Il poursuit la confiscation de territoires palestiniens et l'édification du mur de séparation raciste et illégal. Il poursuit également la politique d'assassinats au mépris de toute loi, d'arrestations arbitraires, de destruction des biens et infrastructures palestiniens, en plus d'autres politiques de sanctions collectives telles que la détention de plus de 10 000 Palestiniens dans les prisons israéliennes, la fermeture des voies de passage et les centaines de barrages et de points d'inspection qui contribuent à démembrer la société palestinienne et à isoler la ville de Jérusalem-Est du reste des territoires palestiniens occupés.

La partie israélienne devrait honorer ses engagements en vertu du droit international et du droit international humanitaire, notamment la quatrième Convention de Genève de 1949, en respectant l'applicabilité de cette Convention aux territoires

palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est. Les impératifs de la paix au Moyen-Orient supposent qu'Israël, force occupante, renonce aux manœuvres tactiques par lesquelles il prétend rechercher la paix, alors qu'il pratique en fait une politique susceptible d'ébranler les fondements même du processus de paix et de détruire les chances de parvenir à la paix.

Nous voudrions réaffirmer qu'il existe des possibilités importantes de réalisation de la paix au Moyen-Orient, à travers des négociations sérieuses et l'adoption de mécanismes pouvant contribuer à créer le climat propice au démarrage des négociations afin que ces dernières parviennent au but auquel nous aspirons, à savoir l'instauration de la paix.

Le Conseil de sécurité, en raison de ses responsabilités en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales, se doit donc de s'acquitter des tâches qui sont les siennes en prenant les mesures indispensables à la création de cette atmosphère positive en vue d'aider les parties concernées à trouver une solution juste, globale et durable au conflit israélo-arabe, dont la cause palestinienne est l'essence même. Ces mesures doivent passer par le retrait total d'Israël de tous les territoires arabes occupés en 1967, y compris Jérusalem-Est, afin de garantir la concrétisation de la solution à deux États. L'un de ces deux États existe déjà, alors que le second, l'État palestinien, doit voir le jour sur tous les territoires palestiniens occupés depuis 1967, y compris Jérusalem-Est. Il faut absolument trouver une solution juste et négociée à la question des réfugiés palestiniens, conformément à la résolution 194 (III) de 1948 de l'Assemblée générale.

Je voudrais réitérer, du haut de cette tribune, les propos prononcés par le Président Mahmoud Abbas à l'occasion de la Journée mondiale de solidarité avec le peuple palestinien, le 29 novembre dernier, à savoir que notre État palestinien sera un État pacifique, vivant dans la paix et la sécurité et en bon voisinage avec ses voisins, y compris Israël. Cet État sera un pilier fondamental de la paix régionale et internationale. Si cet objectif est atteint, la région du Moyen-Orient vivra dans la paix, la sécurité, la coexistence et la prospérité. N'est-ce pas là l'ultime objectif que nous poursuivons depuis tant d'années?

**M. Carmon** (Israël) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je remercie le Secrétaire général de s'être adressé à nous ce matin, et je profite de l'occasion pour saluer ses 10 années de service, en particulier pour ce

qui concerne notre région. Il est bien sûr impossible, dans le temps qui m'est alloué, de rappeler tout l'héritage du Secrétaire général. Mais je veux néanmoins le remercier pour les nombreuses années qu'il a consacrées à cette Organisation et aux nations du monde.

Je félicite le Secrétaire général pour ses remarques de ce matin, dans lesquelles il a abordé la question des conflits de notre région de manière impartiale et équilibrée, en s'adressant aux deux camps dans un esprit constructif, ce qui, je dois le dire, n'est pas spécialement dans l'habitude de l'ONU et de ses divers organes, comme le Secrétaire général l'a lui-même reconnu. Nous lui en sommes profondément reconnaissants.

L'analyse des événements au Moyen-Orient, telle que la font les États Membres et qu'on l'entend dans les déclarations prononcées dans cette enceinte, tend à être trompeuse. Les symptômes y sont en général pris pour des causes, et les décisions fondées davantage sur la rhétorique que sur la réalité. Le conflit israélo-palestinien est considéré à tort par certains comme la source de toute l'instabilité régionale, alors qu'il est en vérité la conséquence – non la cause – de l'extrémisme et du radicalisme, de l'incitation à la violence et de l'intolérance, de la haine et du terrorisme, qui sont autant de poisons pour notre région.

Notre région – notre monde – est menacée par des idéologies guerrières. Il n'est donc pas surprenant que le chemin qui mène à la paix traverse directement le champ de bataille où s'opposent modérés et extrémistes. À moins que la communauté internationale ne se décide à réagir et à affronter les ennemis de la paix, on ne progressera jamais, même si nous voulons la paix plus que tout et que nous sommes prêts à nous sacrifier pour elle.

Le clivage entre les extrémistes et les modérés s'exprime dans les différentes voix que l'on entend dans notre région. Écoutons ce que le Premier Ministre palestinien membre du Hamas, Ismail Haniyeh, a déclaré il y a quelques jours lors de sa visite en Iran :

« Nous ne reconnâtrons jamais le Gouvernement sioniste et nous allons poursuivre notre mouvement qui s'apparente au jihad jusqu'à la libération de Jérusalem. Nous avons une profondeur stratégique ici en République islamique d'Iran et partout dans le monde arabe islamique. »

Écoutons maintenant ce que le Premier Vice-Président iranien, Parviz Davoudi, a dit au Premier Ministre Haniyeh au cours de cette même visite : « Le Gouvernement iranien et la nation iranienne continueront d'appuyer totalement le Gouvernement palestinien dirigé par le Hamas. »

Maintenant, écoutons les autres voix qui se font entendre dans notre région; celles qui demandent aux Palestiniens et aux Israéliens de retourner à la table des négociations pour garantir la sécurité et la stabilité des peuples de la région.

Il existe une vaste différence entre ces voix et c'est précisément la raison pour laquelle nous devons insister sur les trois conditions posées à Hamas par la communauté internationale : reconnaître Israël, renoncer à la violence et respecter les accords préalablement conclus. Tant qu'elle n'aura pas rempli ces trois conditions, l'Autorité palestinienne continuera de soutenir la violence et le terrorisme, et non la paix et la prospérité. La vaste différence entre ces voix est aussi la raison pour laquelle la communauté internationale doit insister sur la pleine mise en œuvre des résolutions 1559 (2004) et 1701 (2006). Tant qu'il n'aura pas été complètement mis fin au fait que le Hezbollah est un État dans l'État, la région continuera d'être exposée au danger de l'influence des extrémistes.

La vaste différence entre ces voix est aussi la raison pour laquelle la communauté internationale ne peut tolérer que l'Iran devienne un État nucléaire. Il est particulièrement révoltant de voir qu'alors que nous sommes ici assis à la table du Conseil, de l'autre côté du monde, – de notre côté du monde –, en Iran, pays dont le Président a menacé de rayer de la carte un autre État Membre, une conférence est en cours rassemblant ses propres « experts et universitaires » en vue de conclure que l'Holocauste n'a jamais eu lieu. Cela est particulièrement insultant pour l'État d'Israël et pour le peuple juif, mais cela doit être tout aussi effrayant pour les États Membres de cet organe international, dont le principe fondateur et la noble mission ont constitué la réponse que le monde a apportée aux horreurs et à l'extrémisme de la Seconde Guerre mondiale et à la tragédie de l'Holocauste, comme le traduisent les toutes premières phrases de la Charte des Nations Unies.

Le fait que l'Iran nie l'Holocauste, s'efforce d'obtenir l'arme nucléaire et accorde un appui stratégique au Hamas et au Hezbollah, – et qui sait ce qui viendra ensuite? –, constitue une menace pour la paix et la sécurité. L'Iran ne peut pas réécrire l'histoire,

ni nier l'Holocauste, pourtant la communauté internationale a le devoir de veiller à ce que ces extrémistes n'écrivent pas l'avenir du monde et celui de nos enfants.

La communauté internationale ne doit donc pas se contenter de tenir des débats et de lancer des initiatives à répétition. Elle doit très clairement faire comprendre partout dans la région que c'est la coexistence qu'il faut appuyer et qu'à l'inverse soutenir le terrorisme se paye. Faire preuve d'indulgence envers les extrémistes et les apaiser en échange de promesses feintes n'achètera pas leur patience, ni même leur acceptation. Cela ne fera que garantir leur triomphe.

La formule de la paix a déjà été tracée. Elle se trouve dans la Feuille de route et dans différentes instances de la communauté internationale, l'ONU participant même à certaines d'entre elles. Au cœur de cette formule figure le principe prévoyant deux États, Israël et la Palestine, vivant côté à côté dans la paix et la sécurité. Cette vision a été réaffirmée à de multiples reprises au fil des ans, et plus particulièrement ces derniers mois, par les dirigeants israéliens.

Mais, malheureusement, cette vision n'a pas son pendant dans la partie palestinienne. Israël s'est lancé dans la voie douloureuse du désengagement de la bande de Gaza l'an passé, afin de montrer aux Palestiniens qu'il était attaché à la paix. En retour, il nous a été répondu par la terreur. Au cours des 12 derniers mois, plus de 1 000 roquettes Qassam et obus de mortier ont été tirés depuis les territoires palestiniens sur les communautés et les villes du sud d'Israël. Des armes continuent aussi d'être sans relâche introduites clandestinement dans Gaza. Le caporal Gilad Shalit, enlevé par des terroristes palestiniens, n'a toujours pas recouvré la liberté. Autant d'actes qui ne favorisent pas la paix et la modération, mais le terrorisme et l'extrémisme.

Le cessez-le-feu conclu il y a deux semaines a constitué un témoignage de plus de notre volonté de faire le pari de la paix. Israël souhaite maintenir le cessez-le-feu afin de mettre un terme à la violence et de permettre aux négociations politiques de progresser. C'est pourquoi Israël fait preuve de retenue et respecte le cessez-le-feu, en dépit de ses violations répétées par les terroristes palestiniens.

Notre attachement à la paix est aussi la raison pour laquelle la résolution 1701 (2006) doit être pleinement mise en œuvre dans le Sud-Liban. Le

respect total de la résolution 1701 (2006) constitue un véritable test pour le Conseil. Cette résolution est en mesure de rétablir la stabilité dans la région, mais pour cela, nos soldats enlevés, Udi Goldwasser et Eldad Regev, doivent être relâchés immédiatement et sans condition. Une Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) active et efficace est également nécessaire, tout comme le plein déploiement de l'armée libanaise sur l'ensemble de son territoire. L'embargo sur les armes doit être respecté et la frontière avec la Syrie doit être surveillée pour empêcher tout trafic. Le Secrétaire général s'est personnellement engagé en faveur de la pleine mise en œuvre de la résolution 1701 (2006), et nous sommes sûrs que le prochain Secrétaire général poursuivra ces efforts.

Nous avons conscience que toute intervention dans notre région ne va pas sans frustrations, mais contourner certaines étapes essentielles pour créer l'illusion d'un progrès n'est pas la solution. S'en remettre à des instances qui permettent le recours abusif au vote automatique n'est pas non plus une solution, pas plus que le fait d'élaborer une rhétorique partielle, selon laquelle une partie seulement, à savoir Israël, aurait des obligations, tandis que l'autre, les Palestiniens, n'aurait elle que des droits inaliénables. Ces réunions, parfois accueillies par l'ONU, ne sont bonnes qu'à mettre en lumière les divergences et non à les résoudre.

Si nous n'avons pas encore fait de cette vision de paix une réalité, ce n'est pas faute de séances du Conseil ou de l'Assemblée; ce n'est pas faute d'accords, de résolutions ou de conférences internationales. C'est simplement faute d'un partenaire véritable de l'autre côté; un partenaire capable de lutter contre les germes de l'extrémisme et de faire le choix de la modération. Pour répondre à votre question, Monsieur le Président, un partenaire est quelqu'un qui au moins respecte les conditions fondamentales de base posées par la communauté internationale elle-même. Mener des négociations directes avec des partenaires prêts à faire des concessions, ainsi qu'Israël en a déjà apporté la preuve lorsqu'il a conclu une paix historique avec deux de ses voisins, est la seule manière de progresser. Comme le Secrétaire général l'a dit dans sa déclaration ce matin,

« ce sont les parties impliquées qui sont responsables au premier chef d'assurer la paix. Nul ne peut instaurer la paix à leur place, la leur imposer ou la désirer davantage ».

J'espère que les modérés dans notre région comprendront ce qu'il faut faire pour réaliser la paix et qu'ils verront où se trouve la véritable menace pour notre région. Il y a eu beaucoup trop de morts dans ce conflit, de part et d'autre, aucune partie n'ayant le monopole des victimes ni de la souffrance humaine. Les Israéliens, les Libanais et les Palestiniens méritent tous mieux. Ils méritent que des efforts véritables soient accomplis dans notre région.

L'évolution récente de la situation ce dernier mois montre ce qui va se produire si nous refusons de dialoguer avec les modérés et si nous laissons les extrémistes étendre l'ombre sinistre de leur influence. Nous devons nous unir pour lutter contre l'extrémisme et le radicalisme, l'incitation et l'intolérance, le terrorisme et la haine. Ce n'est qu'à ce moment-là que les parties se retrouveront engagées sur la voie de la paix – une voie assez large pour tous les habitants du Moyen-Orient – ce qui conduira à la revitalisation et à la réalisation d'une paix véritable dans notre région.

**M. Iddi** (République-Unie de Tanzanie) (*parle en anglais*) : Je souhaite m'associer aux autres orateurs pour vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé cet important débat sur la situation au Moyen-Orient. La situation qui règne au Moyen-Orient continue de nous rappeler la complexité de la tâche consistant à trouver un règlement juste et durable à ce conflit de longue date responsable des souffrances et des ravages considérables que connaît la région. Je tiens également à remercier le Secrétaire général de son rapport (S/2006/956) et de la déclaration instructive qu'il a faite au Conseil.

Au fil des ans, la République-Unie de Tanzanie est restée vivement préoccupée par la violence incessante qui sévit dans les territoires palestiniens occupés, en particulier dans la bande de Gaza, et qui a fait de nombreux morts, notamment des femmes et des enfants, et provoqué la destruction d'infrastructures vitales. Nous n'avons cessé de rappeler à Israël que, s'il a le droit de protéger ses citoyens, il doit exercer un maximum de retenue, surtout lorsqu'il réagit à des actes de violence individuels visant son territoire. Dans le même ordre d'idée, nous avons demandé à l'Autorité palestinienne de mettre un terme à tout acte de violence dirigé contre Israël, notamment les tirs de roquettes qui constituent une violation des accords de paix.

Nous avons bien conscience que, depuis des années, le Conseil de sécurité appuie la recherche de la paix au Moyen-Orient, ce qu'illustrent ses nombreuses

résolutions et son appui au mandat de Madrid, au principe « terre contre paix », à l'Initiative de paix arabe et à d'autres accords conclus par les parties au conflit. En outre, le Conseil a toujours appuyé les efforts déployés par le Quatuor pour mettre en œuvre la Feuille de route, recherchant la solution de deux États – palestinien et israélien – vivant côte à côte dans la paix et la sécurité.

Malheureusement, en dépit de tous ces efforts, une solution durable à la question palestinienne n'a toujours pas été trouvée. Les paroles ont été plus nombreuses que les actes. Il faut changer cet état de chose et traduire les accords en action sérieuse et concrète. C'est aux Palestiniens et aux Israéliens de comprendre qu'aucun accord de paix ne sera viable tant qu'ils n'accepteront pas les aspirations communes à la solution de deux États et tant qu'ils n'agiront pas en conséquence. Palestiniens et Israéliens doivent respecter les obligations qui sont les leurs au titre de la Feuille de route et des exigences du Quatuor. La communauté internationale, quant à elle, doit offrir toute l'aide possible afin que les accords de paix soient appliqués.

Cela étant, nous suivons avec grand intérêt les nouveaux signes indiquant une reprise du processus de paix. Nous engageons donc instamment les Palestiniens à former un gouvernement d'unité nationale et à œuvrer avec Israël à l'instauration de la paix et de la sécurité dans l'ensemble de la région. C'est pourquoi nous nous félicitons de l'accord conclu entre le Premier Ministre Olmert et le Président Abbas en vue d'instituer un cessez-le-feu à Gaza, et nous espérons que celui-ci durera et contribuera à créer un climat favorable au processus de paix.

Nous nous félicitons de la proposition de tenir une conférence internationale sur la paix au Moyen-Orient. Nous y voyons l'occasion de générer un engagement politique positif qui permettra de régler la question palestinienne et de trouver une paix durable dans la région. Nous estimons également que le climat actuel est propice au lancement d'un véritable processus de paix qui aboutira à un règlement global du conflit. C'est une chance à ne pas laisser passer.

La République-Unie de Tanzanie apprécie les efforts régionaux déployés par les États arabes dans la quête de la paix et de la stabilité au Moyen-Orient, notamment en aidant le peuple palestinien à éviter la crise humanitaire qui le menaçait. Le cessez-le-feu actuellement en vigueur devrait donner une occasion réelle de trouver un règlement durable qui garantisse la

sécurité et la prospérité de la région, et d'éviter toute nouvelle tragédie humanitaire. La situation exige à nouveau que l'on aide les parties et que l'on veille à ce que le peuple de Palestine puisse contrôler son propre destin dans la paix et l'espoir, et que le peuple d'Israël ait une vraie possibilité de vivre dans la sécurité et en partenariat complet avec ses voisins.

Pour ce qui est de la situation au Liban, les récents événements, notamment l'assassinat d'un homme politique important, les démissions du Cabinet et les rassemblements antigouvernementaux, ont contribué à accroître les tensions. La détérioration des conditions de sécurité met en danger le système démocratique du pays, ce qui menace donc son indépendance. Nous appelons à faire montre de la plus grande retenue et de la sagesse nécessaire pour que le Liban reste unifié et pacifique. Le peuple du Liban ne mérite pas moins.

**M. Saltanov** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Ce n'est pas la première fois, ces derniers mois, que le Conseil de sécurité se réunit pour examiner la question du Moyen-Orient, ce qui témoigne des préoccupations grandissantes de la communauté internationale face à la détérioration de la situation dans la région et de ses retombées négatives sur la stabilité et la sécurité internationales. C'est pourquoi l'initiative prise par l'État du Qatar de tenir une séance du Conseil aujourd'hui est tout à la fois opportune et importante.

Force est de constater que la situation au Moyen-Orient est dangereusement déséquilibrée, phénomène qui ne fait, malheureusement, que s'accroître. Il y a dans la région plusieurs foyers de tension qui, dans une large mesure, sont interdépendants et s'influencent mutuellement. C'est le cas du Moyen-Orient, et c'est une réalité dont nous devons tenir compte. Le non-règlement d'une situation de conflit crée d'autres situations de conflit et engendre l'instabilité de toute la région. La recherche d'une solution au problème du Moyen-Orient exige donc une démarche intégrée. Elle exige aussi des efforts collectifs multilatéraux, avec la participation directe des parties intéressées, des États de la région, et de la communauté internationale. Des mesures unilatérales, et le recours à la force en particulier, ne feront qu'aggraver le conflit.

Il est particulièrement urgent de donner une nouvelle impulsion à un règlement négocié du conflit israélo-arabe, qui est tout à la fois le conflit le plus ancien et le plus récent de l'histoire politique. Il s'agit

là bien entendu d'un des problèmes fondamentaux du Moyen-Orient. Nous avons les points de référence nécessaires à la recherche de solutions mutuellement acceptables. Ils figurent dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, le mandat de Madrid et la Feuille de route du Quatuor.

L'Initiative de paix arabe, qui prévoit la normalisation totale des relations entre les pays arabes et Israël est également très prometteuse. En ce qui concerne le point central d'un règlement de la question du Moyen-Orient, à savoir le conflit israélo-palestinien, l'on s'efforce depuis quelques temps de relancer le processus politique, avec la collaboration des principaux acteurs régionaux et la médiation internationale du Quatuor. Un grand pas a été réalisé dans ce sens grâce à la conclusion d'un accord de cessez-le-feu à Gaza, qu'il est selon nous indispensable de rendre total et d'étendre à la Cisjordanie. Il importe en outre de mettre un terme définitif à la violence, aux actes terroristes et à l'incitation au terrorisme, d'où qu'elle vienne. Par ailleurs, il ne fait aucun doute que la volonté du Premier Ministre israélien Olmert et du Président de l'Autorité palestinienne Abbas d'entamer un dialogue direct doit être soutenue.

Cependant, aucun progrès décisif n'a encore été accompli. Pour lever tous les obstacles au dialogue, il est indispensable d'éliminer les problèmes auxquels les deux parties restent sensibles : la libération du soldat israélien et la situation des Palestiniens détenus dans les prisons israéliennes. La tenue d'un sommet israélo-palestinien est également freinée par l'absence de progrès dans la formation d'un gouvernement palestinien de coalition à même d'intégrer les conditions bien connues du Quatuor dans son programme et ses activités.

La situation qui prévaut dans les territoires palestiniens, en particulier dans la bande de Gaza, demeure extrêmement difficile, surtout sur les plans économique, social et humanitaire. La poursuite du blocus, les restrictions sévères à la circulation des personnes et des marchandises et la fermeture des points de passage pénalisent au premier chef les gens ordinaires et sèment le pessimisme et le désespoir parmi la population palestinienne. On ne saurait tolérer davantage une telle situation. Des dispositions doivent être prises pour y remédier.

Le règlement de ces importants problèmes ne doit pas faire oublier le but stratégique, qui est d'aboutir à un règlement juste de la question de Palestine fondé sur

le principe de la création d'un État palestinien souverain, démocratique et d'un seul tenant, coexistant avec Israël dans la paix et la sécurité. Les bases d'une telle solution existent. Il s'agit de la Feuille de route, qui a été entérinée lors de l'adoption, ici même, à l'unanimité, de la résolution 1515 (2003) et a reçu à cette occasion le statut d'instrument du droit international.

Il est fondamental que ce document soit accepté par les deux parties et que les Palestiniens comme les Israéliens adhèrent à sa pleine mise en œuvre. Bien sûr, l'application de la Feuille de route peut impliquer l'adoption de mesures interdépendantes et mutuellement acceptées par les deux parties. C'est la solution que privilégie le Quatuor. Il est largement admis que la Feuille de route constitue un outil efficace de la communauté internationale pour venir à bout de la situation au Moyen-Orient. Elle demeurera la base de nos travaux.

Les événements de l'été dernier – la crise au Liban et l'opération militaire menée par Israël dans la bande de Gaza – ont corroboré la thèse que, par définition, la paix au Moyen-Orient doit impérativement être globale et couvrir absolument tous les volets – palestinien, syrien et libanais – des pourparlers. La Russie prône la reprise immédiate de l'action collective tendant à promouvoir, par le dialogue, une paix semblable, grâce à la fin de l'occupation datant de 1967 et à l'instauration de conditions normales de sécurité et de développement au profit de tous les États de la région, y compris Israël. Force est de reconnaître que toute paralysie des négociations sur un aspect donné empêche d'avancer sur les autres volets. Voilà pourquoi il est important de s'employer à relancer le processus de paix concernant le Liban et la Syrie.

À cet égard, nous pensons que l'heure est venue de réexaminer la possibilité d'organiser une conférence internationale sur le Moyen-Orient, en faveur de laquelle nous nous étions déjà exprimés l'an dernier. Cette idée suscite un intérêt croissant dans le monde et la région. Elle concorde par ailleurs avec la Feuille de route, qui considère les conférences internationales comme un important outil de promotion de la paix. Certes, une conférence de cette envergure, dont le but serait de relancer les pourparlers sur le Moyen-Orient, devra être bien préparée et recevoir l'aval de toutes les parties concernées.

Pour terminer, je voudrais, au nom de la Russie, féliciter le Secrétaire général, Kofi Annan, de tout le travail qu'il a accompli pour consolider l'action menée par la communauté internationale en vue de régler les problèmes du Moyen-Orient.

**M<sup>me</sup> Štrofová** (Slovaquie) (*parle en anglais*) : D'emblée, je remercie à mon tour le Secrétaire général Kofi Annan de sa déclaration liminaire et de son rapport détaillé sur le Moyen-Orient, qui contient des observations et des réflexions tout à fait dignes d'intérêt. Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé et présidé le débat thématique d'aujourd'hui sur l'évolution de la situation au Moyen-Orient.

La dernière réunion sur la question, tenue au niveau ministériel en septembre, avait donné lieu à un échange d'idées très utiles et constructives sur la situation au Moyen-Orient. La Slovaquie trouve très encourageant que le Conseil de sécurité s'accorde sur la nécessité de relancer le processus de paix dans la région et de faciliter la formulation d'un règlement global et durable du conflit israélo-arabe, en particulier.

Il est plus que jamais vital d'aboutir à une paix qui favorise la stabilité, la sécurité et la prospérité de tout le Moyen-Orient. Comme nous l'ont une nouvelle fois montré les événements tragiques sur le terrain, surtout le mois dernier à Gaza, il n'y a pas de solution militaire aux multiples défis et problèmes de la région, dont le nœud reste le différend israélo-palestinien. Nous sommes convaincus qu'une telle solution ne peut et ne doit s'obtenir qu'au moyen de négociations pacifiques et de la pleine application de toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, des principes définis par le Quatuor et de la Feuille de route.

À cet égard, nous nous félicitons de l'accord conclu la semaine dernière entre le Premier Ministre israélien Ehoud Olmert et le Président de l'Autorité palestinienne Mahmoud Abbas à propos de la mise en place d'un cessez-le-feu mutuel à Gaza. Il s'agit d'une mesure de confiance cruciale et d'une condition préalable indispensable pour ramener le calme dans l'ensemble de la région. Nous espérons donc que les deux parties sauront exercer la plus grande retenue possible et faire le nécessaire pour ne pas hypothéquer les chances de paix.

À cet égard, nous exprimons notre vive préoccupation face aux déclarations et actions tendant à remettre en question, voire à nier, l'Holocauste ainsi

que le droit d'Israël à l'existence. Ces actes manifestes d'incitation à la haine ne font que contribuer à la déstabilisation de la région tout entière et compromettre les efforts de paix actuels.

Je saisis cette occasion pour réaffirmer l'appui de la Slovaquie à un règlement juste, global et durable du conflit israélo-palestinien, fondé sur toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et sur les négociations entre les deux parties. Nous sommes convaincus que le Quatuor demeure le mécanisme le plus approprié pour faire avancer le processus de paix et que la Feuille de route, dans sa dernière version, constitue le plan le plus efficace qui soit pour atteindre un règlement durable du conflit.

Nous saluons les efforts que continue de mener le Président palestinien, Mahmoud Abbas, en vue de constituer un Gouvernement d'unité nationale. Nous espérons qu'un tel gouvernement aura à cœur de suivre les principes du Quatuor – c'est ce que nous attendons de lui – et que son programme politique permettra rapidement des contacts ainsi que la reprise du dialogue pour trouver une solution au conflit du Moyen-Orient.

Nous espérons aussi que cesseront immédiatement la violence des factions palestiniennes et les attaques contre Israël, notamment les lancements de roquettes contre les centres de population israéliens, et que le soldat israélien enlevé sera libéré et nous lançons à nouveau un appel en ce sens.

Nous restons gravement préoccupés par la situation économique et humanitaire qui règne en Cisjordanie et à Gaza. À cet égard, nous nous félicitons du maintien et de l'extension du mécanisme international temporaire, qui permet d'acheminer des ressources et de fournir de l'aide directement au peuple palestinien, répondant ainsi à ses besoins humanitaires et financiers pressants. À cette fin, nous appelons instamment Israël à reprendre les transferts de recettes fiscales et douanières palestiniennes qui ont été retenues. Nous appelons aussi à une pleine mise en œuvre de l'Accord réglant les déplacements et le passage et demandons que tous les postes-frontière soient rouverts et restent ouverts.

Parallèlement, nous attendons du Gouvernement israélien qu'il maintienne son engagement en faveur de la paix au Moyen-Orient sur la base des principes définis dans la feuille de route et qu'il s'abstienne de toute mesure ou activité susceptible de contrevenir aux principes du droit international. Dans ce contexte, nous

demandons de nouveau que soient immédiatement libérés les ministres et parlementaires palestiniens détenus en Israël, et que soient gelées toutes les activités relatives aux colonies de peuplement.

Pour ce qui est du Liban, la Slovaquie est vivement préoccupée par l'évolution actuelle de la situation dans le pays. Nous confirmons notre appui très ferme au Gouvernement libanais légitimement élu l'année dernière à l'issue d'élections législatives libres et démocratiques. Nous saluons et appuyons tous les efforts et mesures entrepris par les autorités libanaises pour recouvrer le contrôle de l'ensemble du territoire libanais et y rétablir leur autorité, ainsi que pour rétablir la stabilité et la sécurité dans le pays.

Le Liban a besoin de stabilité. Ce n'est qu'alors qu'il pourra être reconstruit et développé plus avant. Nous sommes convaincus que la stabilité, la reconstruction et le développement sont dans l'intérêt de toutes les parties libanaises, y compris le Hezbollah, qui doit se comporter en acteur responsable. Le dialogue national doit se poursuivre. Nous sommes convaincus que tous les différends doivent être réglés à la table des négociations, et non dans la rue où il y a toujours un risque de provocation et d'escalade du conflit, ce qui est dangereux.

Le Liban traverse actuellement une période très difficile. Nous devons nous employer à réduire les tensions et non à les accroître. Tous les acteurs concernés du pays et de l'ensemble de la région doivent agir avec un sens aigu de leurs responsabilités, sans perdre de vue les conséquences que pourrait avoir une escalade éventuelle de la situation, escalade qui, nous en sommes convaincus, ne servirait les intérêts de personne.

Le Liban et son peuple ont déjà assez souffert. La communauté internationale ne doit pas permettre une nouvelle déstabilisation du pays et de la région dans son ensemble. La souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale du Liban doivent être respectées par tous, et notamment tous les acteurs à l'intérieur comme à l'extérieur du pays, y compris les voisins du Liban et des pays comme l'Iran.

Le dialogue national doit se poursuivre afin que l'on parvienne à un consensus sur plusieurs questions importantes, dont le désarmement de toutes les milices dans le pays qui, par leurs actions offensives, représentent une menace constante pour la stabilité et la sécurité du Liban et de ses voisins.

Le Gouvernement libanais doit devenir la seule autorité et doit avoir le monopole de l'usage de la force sur son territoire. À cet égard, nous voudrions aussi souligner combien il importe d'assurer un respect intégral de l'embargo sur les armes imposé par la résolution 1701 (2006) et de progresser vers la normalisation des relations entre le Liban et la Syrie, ainsi que la délimitation de leurs frontières communes, y compris dans la zone des fermes de Chebaa. Nous sommes convaincus que le règlement de ces questions contribuerait sensiblement à la stabilisation de la situation dans la région.

Dernier point, mais non des moindres, nous ne devons pas oublier que les deux soldats israéliens enlevés par le Hezbollah le 12 juillet 2006 doivent être libérés. Nous comprenons aussi qu'il faut régler la question des prisonniers libanais et nous encourageons les autorités respectives à progresser sur cette question.

Nous comprenons parfaitement que la situation au Liban et dans toute la région est compliquée, et qu'il faut du temps pour avancer sur certaines questions. Toutefois, nous tenons à souligner que la seule façon de progresser passe par des moyens pacifiques et des négociations. Comme cela a été prouvé en plusieurs occasions, il n'y a pas de solution militaire ou violente à quelque conflit ou différend que ce soit. La reconstruction du pays et la poursuite de son développement ne peuvent avancer que dans des conditions de paix. Un Liban stable et prospère contribuerait beaucoup à la stabilisation de la situation dans l'ensemble de la région du Moyen-Orient.

Pour terminer, je réaffirme notre conviction qu'il existe encore une chance de redynamiser le processus de paix au Moyen-Orient. C'est une occasion que doivent saisir tous les acteurs concernés, et notamment les parties en présence, en prenant des mesures concrètes et immédiates. Nous espérons que toutes les parties à ce conflit de longue haleine vont mener des échanges continus et nous les encourageons dans cette voie.

**M. Wolff** (États-Unis) (*parle en anglais*) : Il ne fait aucun doute que le débat thématique d'aujourd'hui est axé sur un objectif que nous partageons tous, à savoir une paix durable au Moyen-Orient. Les peuples de la région qui aspirent à un avenir plus sûr et plus prospère attendent depuis trop longtemps que leurs espoirs se concrétisent. À cet égard, les États-Unis restent fermement attachés à la vision de deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, ainsi qu'à la feuille de route et aux

principes qu'elle contient, car la feuille de route est la seule base convenue au niveau international qui permette d'avancer vers ce but.

Comme le Président Bush l'a noté sans ambiguïté devant l'Assemblée générale,

« J'ai à cœur de voir deux États démocratiques, Israël et la Palestine, vivre côte à côte dans la paix et la sécurité. J'ai à cœur de voir un État palestinien jouissant de l'intégrité territoriale vivre en paix aux côtés de l'État juif d'Israël. Telle est la vision formulée dans la feuille de route. Aider les parties à la concrétiser est l'un des grands objectifs de ma présidence. »  
(A/61/PV.10, p. 16).

Pour aider à faire de cet objectif une réalité, le Président Bush a souligné à maintes reprises que les États-Unis comptaient mener des efforts diplomatiques auprès des dirigeants modérés de la région, aider les Palestiniens à renforcer et réformer leur secteur de la sécurité, et épauler les parties dans leurs efforts pour se réunir afin de régler leurs différends.

C'est en partie à cette fin que les États-Unis sont le donateur le plus important du peuple palestinien, à qui ils ont versé 468 millions de dollars d'assistance directe en 2006. Mais tandis que nous collaborons étroitement avec nos partenaires du Quatuor et nos amis de la région pour créer un environnement qui facilite les progrès vers la réalisation de cette vision de deux États, nous devons veiller à ce que les efforts que nous menons en parallèle ici à l'ONU favorisent, au lieu de saper involontairement, la recherche d'une paix durable dans la région.

À cet égard, les États-Unis constatent avec regret que ces dernières semaines, le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale se sont livrés à des débats sur un nombre excessif de résolutions politisées et tendancieuses qui n'apportent pas, selon nous, de contribution constructive à cet effort, et qui n'ont pas non plus permis le moindre progrès vers la solution des deux États que prévoit la feuille de route. Les appels lancés pour l'organisation d'un débat de haut niveau et pour que le Conseil de sécurité assume un plus grand rôle s'agissant d'encourager les efforts de paix ne peuvent ignorer le fait fondamental que c'est aux parties qu'incombe la responsabilité ultime de réaliser des progrès vers la paix et de s'acquitter des obligations parallèles qu'elles ont souscrites au titre de la feuille de route.

Par conséquent, le rôle de la communauté internationale, y compris cet organe, doit être d'aider à créer un climat qui permettra aux parties de se réunir pour aplanir leurs divergences. Nous devons nous poser la question de savoir si cela sera accompli grâce au type de débats polarisés et d'exhortations véhémentes qui ont caractérisé récemment les séances du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale sur le conflit israélo-palestinien.

Dans la région même, le Président Abbas et le Premier Ministre Olmert sont arrivés à un important accord de cessez-le-feu à Gaza, et le Premier Ministre Olmert a fait une déclaration dans laquelle il a clairement indiqué qu'il était intéressé à travailler à instaurer la paix avec les Palestiniens. Le Président Abbas a déployé des forces de sécurité dans le nord de Gaza pour s'efforcer de faire respecter ce cessez-le-feu fragile, et Israël a fait preuve d'une retenue remarquable en ne ripostant pas aux tirs de roquettes récents sur Israël.

Pour renforcer ces progrès, les États-Unis participent activement aux efforts de réforme du secteur de la sécurité palestinien. Nous sommes engagés dans cet effort important car nous reconnaissons qu'en dernière analyse des progrès réels ne pourront être accomplis que si les forces de sécurité palestiniennes sont capables d'instaurer la stabilité à Gaza et de prévenir des attaques contre Israël.

En ce qui concerne Israël, les États-Unis ont insisté pour que des progrès tangibles soient accomplis concernant les déplacements et le passage des Palestiniens en Cisjordanie et à Gaza et entre ces deux zones. Nous sommes satisfaits du succès de la mission de l'Union européenne d'assistance à la frontière au point de passage de Rafah, à Gaza, et nous travaillons à affermir ce succès. Bien que nous reconnaissons qu'il reste à accomplir des progrès importants dans ce domaine, les États-Unis restent attachés à agir activement sur cette question avec les deux parties pour réaliser des progrès réels et concrets et améliorer la vie de millions de Palestiniens en Cisjordanie et à Gaza.

L'application de la feuille de route nécessite de mettre en place un partenariat. Les États-Unis ont travaillé avec la communauté internationale à appuyer les efforts déployés par le Président Abbas pour former un Gouvernement palestinien qui accepte les principes du Quatuor de renonciation à la violence, de reconnaissance d'Israël et d'acceptation des accords antérieurs conclus entre Israël et les Palestiniens. Nous

félicitons le Président Abbas des efforts qu'il déploie pour sortir de l'impasse actuelle, provoquée par les dirigeants du Hamas à la tête de l'Autorité palestinienne qui sont incapables de gouverner de manière responsable.

Nous regrettons profondément que le Hamas ait refusé une proposition visant à mettre en place un gouvernement technocratique qui aurait permis une reprise rapide des négociations. Nous avons également été consternés par la déclaration du Premier Ministre Haniya du Gouvernement de l'Autorité palestinienne, faite le 8 décembre à Téhéran, selon laquelle les Palestiniens ne reconnaîtraient jamais Israël. Cette position prouve que l'Autorité palestinienne dirigée par le Hamas n'est pas intéressée à devenir un partenaire pour l'instauration de la paix et continue de manquer à son devoir envers le peuple palestinien de gouverner de manière responsable.

Ayant fait mention de Téhéran, qu'il me soit permis de déclarer que les États-Unis condamnent fermement la récente conférence parrainée par l'Iran sur l'Holocauste, qui remettait en question l'ampleur des horreurs de l'Holocauste, et qu'ils rejettent dans les termes les plus fermes tous les efforts visant à réfuter le fait historique de l'Holocauste.

Lorsque l'on examine les nombreux aspects de cette question, il est clair que tout débat visant à promouvoir une plus grande paix dans la région doit inclure le Liban. Le conflit lancé par le Hezbollah en juin a causé des souffrances et des destructions énormes tant au Liban qu'en Israël, soulignant les risques que comporte l'acquiescement à un statu quo au Liban qui permet aux milices de rester armées et incontrôlées.

Les États-Unis appuient les efforts déployés par le Gouvernement démocratiquement élu du Liban au moment où il étend sa souveraineté à son territoire entier. Nous continuons d'appeler à la pleine application des résolutions 1559 (2004), 1680 (2006) et 1701 (2006) du Conseil de sécurité, en particulier des dispositions relatives au démantèlement et au désarmement des milices. Nous appelons à nouveau à la libération immédiate, sûre et sans condition des soldats des Forces de défense israéliennes Eldad Regev et Ehud Goldwasser, enlevés le 12 juillet.

Les manifestations actuelles au Liban constituent une tentative du Hezbollah et de ses alliés, avec l'appui de la Syrie et de l'Iran, de renverser le Gouvernement démocratiquement élu du Premier Ministre libanais

Fouad Siniora, qui est en faveur de la réforme et de la souveraineté du Liban, dans le but de rétablir l'influence syrienne au Liban. L'assassinat récent du Ministre de l'industrie Pierre Gemayel est particulièrement choquant à cet égard et souligne la menace qui pèse sur la sécurité physique des membres restants du Cabinet libanais.

Les peuples du Moyen-Orient méritent qu'une démarche réaliste soit adoptée pour promouvoir la paix et la sécurité. Des décennies durant, les États-Unis sont restés attachés à travailler directement avec les parties. Nous appelons les autres États à se joindre à nous pour poursuivre des stratégies diplomatiques viables enracinées dans une compréhension claire des causes profondes de ce conflit. Seule cette approche servira les intérêts de la paix et fera progresser nos aspirations collectives à un Moyen-Orient plus sûr, plus stable et plus démocratique. Je vous remercie, Monsieur le Président, des efforts que vous déployez personnellement à cette fin.

**Le Président** (*parle en arabe*) : Je demande instamment aux membres ayant de longues déclarations de bien vouloir en prononcer une version abrégée lorsqu'elles prennent la parole dans cette salle.

**M. Mayoral** (Argentine) (*parle en espagnol*) : Je remercie le Cheikh Hamad bin Jassim bin Jabr Al-Thani d'avoir convoqué ce débat public du Conseil de sécurité. L'Argentine reconnaît l'attachement profond de l'État du Qatar au processus de paix au Moyen-Orient et je vous remercie, Monsieur le Président, des efforts que vous avez personnellement déployés cette année à cette fin. Ma délégation remercie et félicite le Secrétaire général Kofi Annan de la présentation qu'il a faite de son rapport sur l'évolution de la situation au Moyen-Orient pendant les dix années de son administration.

Nous considérons que l'analyse que nous a présentée M. Annan est d'une grande valeur et qu'elle devrait faire l'objet, en prévision de l'avenir, d'un examen minutieux de la part du Conseil de sécurité et de la communauté internationale en général.

L'Argentine partage l'analyse faite par le Secrétaire général et ses principales observations et recommandations. L'Argentine, en sa qualité de membre non permanent du Conseil de sécurité pendant différentes périodes, a suivi de près l'évolution décrite par M. Annan, en particulier pendant ce que nous pourrions appeler l'apogée de la période « post-Oslo », le début de la deuxième intifada et la difficile situation

actuelle. En nous basant sur notre propre expérience acquise pendant ces années, les conclusions auxquelles nous sommes arrivés sont analogues à celles qui ont été présentées par le Secrétaire général et nous les avons exprimées ici à de nombreuses occasions pendant notre mandat actuel au Conseil de sécurité, qui s'achève à la fin du mois.

Malgré le sombre tableau que présente le processus de paix au Moyen-Orient, – ce dont tous les orateurs ont convenu – nous sommes aujourd'hui plus convaincus que jamais auparavant que nous ne pouvons permettre que les aspirations légitimes des peuples de la région soient oubliées. Nous savons que les parties directement impliquées dans ce conflit portent depuis longtemps la principale responsabilité de la regrettable situation actuelle. Cependant, nous ne pouvons manquer de souligner que la communauté internationale en général et le Conseil de sécurité en particulier partagent une partie de cette responsabilité. L'incapacité de cet organe à répondre à l'aggravation de la crise au Moyen-Orient et à y mettre fin a été particulièrement évidente pendant les dernières années et, dirais-je, cette dernière année.

Le conflit israélo-palestinien est au cœur du processus de paix au Moyen-Orient, et c'est donc à ce volet que nous devons accorder la priorité. Ces dernières années, le Quatuor, à travers la Feuille de route, a été chargé de diriger ce processus en définissant l'objectif final du processus de paix et en déterminant le chemin que les parties devaient suivre pour y parvenir. Malgré les efforts déployés depuis 2002, l'objectif de deux États vivant côte à côte dans la paix et la sécurité continue de nous échapper, et nous restons bloqués à la première étape du parcours.

Cet échec ne signifie pas que le Quatuor et la Feuille de route sont des mécanismes qui ont perdu leur utilité et doivent en conséquence être abandonnés. Cependant, il apparaît clairement que si le Quatuor ne s'engage pas plus activement à surveiller la mise en œuvre d'une Feuille de route révisée, et s'il ne joue pas un rôle plus volontariste dans le processus de paix, il deviendra un mécanisme dont on pourra aisément se passer. C'est pourquoi, nous appelons les membres du Quatuor, les principaux acteurs régionaux et le Conseil de sécurité à mener une réflexion approfondie à ce sujet, et à relancer leur action avant qu'il ne soit trop tard.

Comme nous l'avons déjà dit, ce sont les parties directement concernées qui sont les premières responsables de l'enlisement du processus de paix. Ces

dernières années, ni Israël ni l'Autorité palestinienne ne se sont conformés à leurs obligations, et l'échange d'accusations mutuelles n'est pas allé dans le sens d'un climat de confiance et de coopération.

Il est donc évident que certaines pratiques israéliennes, telles que l'expansion des colonies de peuplement et la construction de la barrière de séparation en Cisjordanie, les exécutions extrajudiciaires, le recours excessif à la force, l'arrestation arbitraire de fonctionnaires et de parlementaires palestiniens ou encore l'étranglement économique de la bande de Gaza, entre autres, ne contribuent pas à faire naître l'optimisme parmi la population palestinienne en ce qui concerne l'avenir. Au contraire, elles alimentent l'extrémisme et encouragent le rejet du compromis – ce qui est pire. La crise humanitaire à Gaza complique davantage encore les conditions de vie déjà précaires de la population palestinienne.

Par ailleurs, l'incapacité ou l'absence de volonté palestinienne pour ce qui est de maintenir la paix et l'ordre à Gaza, d'éviter les attaques à la roquette contre Israël, de libérer le soldat israélien Gilad Shalit, de réformer les institutions, d'éradiquer la corruption – échec qui a des conséquences graves sur le plan politique – et de lutter contre l'extrémisme violent, tout cela n'est pas de nature à susciter la confiance d'Israël dans la possibilité de négocier avec les Palestiniens, alors que ces négociations sont inévitables. Malheureusement, l'attitude actuelle du Gouvernement du Hamas, qui ne répond pas aux exigences internationales, complique encore la situation.

Malgré ce tableau peu encourageant, nous considérons qu'il existe certains faits positifs qui pourraient modifier la dynamique actuelle. Je pense notamment au cessez-le-feu à Gaza, dont nous pensons qu'il devrait être étendu à la Cisjordanie et s'accompagner d'un certain nombre de mesures supplémentaires, comme le déploiement d'observateurs internationaux sur la base d'un accord entre les deux parties, ou encore la reprise du dialogue entre le Premier Ministre Olmert et le Président Abbas au sujet de la création éventuelle d'un mécanisme de protection des civils qui recueillerait l'assentiment des parties.

Dans ce cadre, nous appuyons également la convocation d'une conférence internationale qui reprendrait la structure réussie de la Conférence de Madrid de 1991, afin de relancer le processus de paix dans tous les domaines.

Nous avons centré nos réflexions sur le conflit israélo-palestinien, mais nous n'en accordons pas une moins grande importance au règlement des différends israélo-libanais et israélo-syrien. S'agissant du premier, nous réaffirmons notre attachement à l'application intégrale de la résolution 1701 (2006) et des autres résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. En ce qui concerne le second, l'un des éléments fondamentaux de la recherche de la paix réside dans la fin de l'occupation israélienne des hauteurs du Golan et la restitution de ce territoire à la Syrie, conformément aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité.

Pour terminer, je voudrais redire l'engagement résolu de l'Argentine en faveur d'une paix juste et définitive au Moyen-Orient, dans l'intérêt de tous les peuples de la région, sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, du mandat de la Conférence de Madrid, y compris le principe de l'échange de territoires contre la paix, et de l'Initiative de paix arabe.

**Sir Emyr Jones Parry** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Ministre des affaires étrangères du Qatar de nous avoir fait l'honneur de sa présence ce matin.

Nous remercions également le Secrétaire général pour son exposé et lui faisons part de la gratitude du Royaume-Uni pour tous ses efforts, y compris ceux qu'il a déployés pour créer le Quatuor. Il me semble que c'est peut-être la dernière fois que le Secrétaire général aura pris la parole publiquement dans cette enceinte. Je veux donc lui rendre hommage pour ce qu'il a accompli pendant tant d'années dans le cadre de sa coopération avec le Conseil.

Nous sommes tout à fait d'accord sur le fait que l'essentiel est toujours de mettre fin à la frustration et à l'instabilité qui prévalent au Moyen-Orient, à la faveur d'une solution juste et globale. Mes collègues ont déjà tracé les grands traits d'une telle solution. Il est de la plus haute importance que des progrès soient réalisés en Israël et en Palestine si l'on veut parvenir à la paix et à la stabilité dans la région. Il est fondamental que nous avancions en direction d'une paix globale et d'une solution à deux États, et que nous reconnaissons, en même temps, la nécessité d'une approche régionale qui englobe toutes les questions pertinentes.

En ce qui concerne le Royaume-Uni, le Premier Ministre Blair et son gouvernement restent

profondément attachés à cet objectif et n'ont de cesse de le poursuivre. Le Royaume-Uni se félicite du cessez-le-feu qui est entré en vigueur à Gaza, le 27 novembre. Nous espérons qu'il constituera un premier pas vers de nouveaux progrès. Nous maintenons que la Feuille de route est le meilleur moyen de réaliser une solution à deux États. Le Premier Ministre Olmert et le Président Abbas ont tous deux redit leur engagement à la mettre en œuvre pour aller de l'avant. Nous continuons d'exhorter les deux parties à respecter pleinement leur engagement. Nous espérons qu'une réunion entre le Premier Ministre et le Président pourra se tenir à la première occasion et qu'elle permettra de réelles avancées.

Le Royaume-Uni appelle une fois de plus à la libération du soldat israélien capturé, le caporal Shalit, et à ce que les membres du Conseil palestinien détenus en Israël se voient accorder la jouissance de tous leurs droits et qu'ils soient ou inculpés ou relâchés.

Nous continuerons d'appuyer le peuple palestinien par l'intermédiaire du mécanisme international temporaire. Jusqu'à présent, l'Union européenne a contribué à ce dernier à hauteur de plus de 186 millions de dollars, notamment en payant les travailleurs clefs du secteur public, tels que le personnel de santé, les enseignants, les employés les plus pauvres de l'Autorité palestinienne et certains des Palestiniens les plus vulnérables. Ces allocations ont aidé à maintenir les services de base, mis de l'argent dans l'économie et fourni des moyens de subsistance aux familles palestiniennes les plus pauvres.

Nous nous félicitons des efforts déployés par le Président Abbas ces derniers mois pour former un gouvernement d'unité nationale. Nous continuons d'avoir besoin d'un Gouvernement palestinien avec lequel nous puissions collaborer. Le Royaume-Uni appuie l'appel lancé par le Quatuor en faveur d'un Gouvernement palestinien dont le programme se fonderait sur les trois principes du Quatuor, à savoir renoncer à la violence, reconnaître Israël et accepter les accords et obligations préalablement contractés, y compris la Feuille de route. En attendant, nous continuerons à fournir au peuple palestinien une aide directe.

Le Royaume-Uni et l'Union européenne dans son ensemble insistent sur l'importance de défendre et de renforcer les capacités des institutions palestiniennes. L'Union européenne a indiqué qu'elle est prête à

fournir un appui accru à un Gouvernement palestinien avec lequel elle pourrait coopérer.

Les événements récents ont montré encore davantage qu'il nous faut trouver le moyen d'avancer et de retourner à un processus politique. Nous exprimons notre grave préoccupation devant l'incident survenu à Beit Hanoun le 8 novembre, qui a entraîné la mort tragique de civils palestiniens. Nous continuons de demander à Israël de tout mettre en œuvre pour éviter les pertes civiles.

Les tirs de roquettes Qassam lancés sur Israël depuis Gaza doivent cesser. Les récents affrontements entre le Hamas et le Fatah ont entraîné la mort d'enfants innocents. Toutes les parties en Israël et dans les territoires occupés doivent redoubler d'efforts pour mettre un terme à toutes les formes de violence. Les civils des deux côtés ont le droit de vivre dans la paix et dans la sécurité.

Nous continuons d'appeler Israël à cesser toutes ses activités de peuplement, notamment à stopper la croissance naturelle des colonies déjà existantes, et à démanteler tous les avant-postes construits depuis 2001, conformément aux dispositions de la Feuille de route. Il est fondamental que l'Autorité palestinienne mette tout en œuvre pour empêcher le terrorisme, comme l'exige la Feuille de route. Nous nous félicitons des efforts déployés récemment par le Président Abbas pour améliorer la situation en matière de sécurité à Gaza.

Nous devons tous à présent consolider ces progrès fragiles pour tâcher de créer les conditions politiques, sécuritaires et économiques d'une paix juste, durable et globale au Moyen-Orient, tenant compte de toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, et notamment de la dernière en date, la résolution 1701 (2006).

**M. Ikouebe** (Congo) : Je voudrais d'abord saluer l'heureuse initiative que vous avez prise, Monsieur le Président, d'organiser la présente réunion ministérielle, à un moment fort opportun. Il est heureux, en effet, que ce débat ait lieu sous la présidence du Qatar, votre pays, qui joue un rôle stabilisateur dans la région. Je voudrais également remercier le Secrétariat pour les éléments d'information et d'analyse très pertinents qu'il a mis à notre disposition. Je remercie également le Secrétaire général pour l'excellente présentation qu'il vient de nous faire ce matin.

Aux yeux de ma délégation, il ne saurait s'agir aujourd'hui d'une réunion de plus organisée dans cette

enceinte pour produire des débats infructueux. Au contraire, au regard d'une conjoncture particulièrement critique, qui rend intolérable et inacceptable tout statu quo, tout immobilisme, le moment nous paraît tout indiqué pour que le Conseil donne une nouvelle impulsion au processus de paix qui se trouve tragiquement dans l'impasse depuis plusieurs mois.

Le message fort que le Conseil doit envoyer aujourd'hui à la communauté internationale tout entière, et d'abord aux principaux protagonistes du conflit, en sa qualité d'organe principal chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales, est celui de notre volonté clairement affichée d'une relance immédiate et sans conditions préalables des négociations devant aboutir à une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient.

Il s'agit concrètement pour le Conseil d'appuyer fermement et sans ambiguïté l'idée de l'organisation sans délai d'une conférence internationale devant remettre sur les rails le train de mesures préconisées dans le cadre du règlement global déjà convenu. Une telle initiative doit être minutieusement préparée.

Dans ce contexte, nous réaffirmons le rôle clef du Quatuor dans la relance du processus. Nous réaffirmons la validité de tous les documents et de tous les instruments internationaux patiemment négociés, tels que les résolutions pertinentes de l'ONU, les Accords d'Oslo, les termes de référence de la Conférence de Madrid, la Feuille de route du Quatuor, et l'Initiative de paix arabe. Ici, le principe de l'échange « terre contre paix » demeure fondamental.

Pour atteindre les objectifs souhaités, une telle initiative doit sortir des sentiers battus, en impliquant fortement tous les acteurs régionaux. Nous devons en effet reconnaître l'interaction et l'interconnexion entre les différentes crises qui secouent le Moyen-Orient : le conflit en Palestine, la crise en Iraq, la crise au Liban, etc.

D'où la nécessité d'une approche globale qui impliquerait la contribution de tous les États voisins à la recherche de solutions durables. Nous plaidons donc pour un rôle à accorder à tous les acteurs régionaux susceptibles d'aider à l'atténuation des tensions et la prise en compte du rôle positif de la Ligue des États arabes. Les conclusions de la récente réunion tenue le week-end dernier témoignent de la volonté ferme des États arabes de parvenir à une solution politique.

Chacun s'en rend aisément compte aujourd'hui : il n'y a aucune solution militaire à ce conflit vieux de six décennies, dont les ramifications risquent d'embraser entièrement une région déjà fortement déstabilisée. Nous appelons donc à l'organisation dans les prochains mois d'une conférence internationale devant redonner corps à toutes les perspectives d'un règlement global, juste et durable qui aboutirait à la coexistence de deux États, Israël et la Palestine, conformément à la vision tracée dans la Feuille de route du Quatuor, qui a été approuvée par le Conseil de sécurité.

Nous attendons des principaux protagonistes qu'ils fassent dès à présent preuve de la plus grande retenue en évitant de recourir à la violence et en s'abstenant de poser tout acte unilatéral qui ne ferait que compromettre les préparatifs de la conférence internationale envisagée. Car, en définitive, c'est aux parties qu'appartient la décision finale.

C'est donc forte de cette conviction que ma délégation a souscrit au contenu du projet de déclaration présidentielle préparé par la délégation du Qatar.

**M. de La Sablière** (France) : Je voudrais commencer par remercier le Vice-Premier Ministre du Qatar d'avoir convoqué la présente réunion sur l'une des questions les plus cruciales pour la paix et la sécurité internationales, à savoir la paix durable au Moyen-Orient. Je remercie le Secrétaire général de son rapport et de son exposé, que nous avons écouté très attentivement. Je voudrais, à cette occasion, saluer les efforts inlassables qu'il a accomplis, ces 10 dernières années, au service de la paix au Moyen-Orient.

La France se félicite du cessez-le-feu conclu récemment entre Palestiniens et Israéliens dans la bande de Gaza. Les engagements respectifs du Président Mahmoud Abbas et du Premier Ministre Ehoud Olmert constituent des signes positifs et encourageants, après plusieurs mois de violences qui ont coûté la vie à des centaines de civils. Nous appelons les parties à respecter strictement leurs engagements et les encourageons à étendre le cessez-le-feu rapidement à la Cisjordanie.

Cette décision positive doit être suivie d'autres mesures de confiance. La France appelle ainsi à la libération inconditionnelle et immédiate du soldat Shalit, ainsi qu'à la libération sans délai des élus et personnalités politiques palestiniens emprisonnés en Israël.

La mise en œuvre des arrangements de Charm al-Cheikh et le plein respect de l'Accord réglant les déplacements et le passage constitueraient deux autres mesures susceptibles de rétablir la confiance et de favoriser, notamment, la reprise de l'économie palestinienne. La remise, par Israël, du produit des taxes dues à l'Autorité palestinienne depuis le début de l'année serait également de nature à favoriser un relèvement rapide de la désastreuse situation humanitaire dans les territoires palestiniens.

La cessation des violences, pour être effective et durable, doit également s'accompagner d'un véritable horizon politique. Les deux parties ont, à cet égard, des responsabilités. Les Palestiniens ne doivent pas dévier du chemin tracé depuis plus de 15 ans dans le cadre du processus de paix. La France n'a ainsi eu de cesse d'appuyer les efforts du Président Abbas en faveur de l'unité nationale. Les récents affrontements interpalestiniens sont de ce point de vue préoccupants.

La France appelle toutes les parties à la retenue et à faire preuve de responsabilité. Nous invitons toutes les factions palestiniennes, le Hamas au premier chef, à coopérer avec le Président palestinien à la formation d'un nouveau gouvernement dont la plateforme politique refléterait les principes du Quatuor. Un tel gouvernement sera un partenaire légitime de la communauté internationale, dont il recevra le soutien nécessaire à la réalisation des réformes économiques, politiques et sécuritaires.

Israël a, pour sa part, le devoir de s'abstenir de toute action unilatérale qui saperait les perspectives de création d'un État palestinien politiquement, économiquement et géographiquement viable. Il doit, conformément à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice, mettre fin aux activités de colonisation et à la construction du mur à l'intérieur de la Cisjordanie.

La France continuera d'agir avec détermination en faveur d'une solution globale, juste et durable fondée sur les résolutions du Conseil de sécurité, les termes de référence de la Conférence de Madrid, le principe de l'échange de la terre contre la paix, ainsi que sur l'Initiative arabe de paix.

Dans l'espoir fragile né du cessez-le-feu, notre conviction demeure qu'une conférence internationale, soigneusement préparée en liaison avec toutes les parties, devrait être organisée à brève échéance. Le Quatuor nous paraît être l'instance appropriée pour en discuter et poser les conditions de la réussite d'une

telle conférence. La France rappelle son souhait qu'une réunion du Quatuor au niveau des principaux responsables puisse rapidement se tenir à cet effet.

**M<sup>me</sup> Løj** (Danemark) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous remercier d'avoir organisé cet important débat. Je remercie également le Secrétaire général de son exposé et de son rapport détaillés. Ces questions sont si complexes qu'il est parfois nécessaire que nous prenions la peine de les examiner avec un certain recul. C'est précisément ce que le Secrétaire général a fait dans son rapport et son exposé. Mon propos portera sur certaines des propositions figurant dans le rapport, les autres exigeant un examen plus approfondi. Je remercie le Secrétaire général d'avoir su, tout au long de son mandat, maintenir l'attention de la communauté internationale sur l'objectif d'une paix durable au Moyen-Orient.

Deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix à l'intérieur de frontières internationalement reconnues, tel est notre objectif. Il n'y a là rien de nouveau, mais, comme l'a fait remarquer le Secrétaire général, plus on met du temps à l'atteindre, plus il est difficile de convaincre les populations qu'il y a des raisons d'espérer et de croire en un avenir meilleur. Il est donc essentiel que les parties, les acteurs régionaux et la communauté internationale renouvellent leur attachement à cet objectif.

Toutefois, le succès final dépend des parties elles-mêmes. La communauté internationale peut les aider à jeter les bases d'une solution. Le Quatuor joue d'ailleurs un rôle central à cet égard. Mais les efforts ne pourront aboutir que lorsque les parties sont déterminées et prêtes.

À cet égard, de nouveaux faits encourageants sont à noter. Le premier est le cessez-le-feu décrété à Gaza. Même si ce n'est qu'un premier pas, il n'a pas été facile à conclure. Nous encourageons toutes les parties à étendre ce cessez-le-feu à la Cisjordanie, comme le Secrétaire général l'a proposé.

Deuxièmement, le discours prononcé le 27 novembre par le Premier Ministre Olmert a démontré la volonté israélienne de reprendre la négociation d'une solution prévoyant deux États. Il a également indiqué qu'Israël était prêt, entre autres choses, à libérer les prisonniers, y compris les ministres et parlementaires, dès que le soldat israélien capturé aurait été relâché.

La gageure consiste désormais à saisir cette occasion pour installer un changement durable. Les deux parties doivent prendre des dispositions immédiates pour accroître la confiance et régler les problèmes susceptibles de compromettre les efforts de paix.

En tout premier lieu, Israël doit améliorer la situation humanitaire des civils à Gaza et en Cisjordanie. Pour ce faire, il doit restituer les recettes fiscales et douanières palestiniennes. Deuxièmement, il est primordial que l'Accord réglant les déplacements et le passage soit appliqué. Troisièmement, il est essentiel qu'Israël cesse les activités d'implantation dans les colonies et les avant-postes, qui contreviennent aux résolutions du Conseil de sécurité et à la Feuille de route. Enfin, le Danemark continue de reconnaître le droit d'Israël à la légitime défense. Israël doit veiller à ce que ses mesures visant à protéger les civils israéliens soient conformes au droit international. L'emploi disproportionné de la force risque d'entraver la progression vers un règlement durable du conflit.

De leur côté, les Palestiniens doivent susciter la confiance et devenir un partenaire avec lequel il est possible de bâtir une paix durable. Tout d'abord, il est impératif que le soldat israélien capturé soit libéré sans plus tarder. Deuxièmement, le Danemark approuve les efforts faits par le Président Abbas en vue de former un gouvernement d'unité nationale qui cadre avec les principes du Quatuor. Troisièmement, il est essentiel que l'ensemble des factions palestiniennes fassent tout leur possible pour préserver et consolider le cessez-le-feu ainsi que pour éviter les conflits internes. Ce cessez-le-feu ne constitue pas en soi une solution, mais il n'en demeure pas moins une chance à saisir. Malgré tout le respect que j'ai pour les aspirations de la population, j'espère sincèrement que toutes les parties sont disposées à s'en accommoder.

Alors que l'horizon n'a jamais paru aussi sombre, les parties n'en ont pas moins réussi à se doter d'une nouvelle chance. Il est primordial que toutes les parties bien intentionnées se mobilisent pour que, cette fois-ci, le processus de paix puisse être relancé. Les parties, les États voisins et la communauté internationale, par l'entremise du Quatuor, doivent tous participer. Nous convenons avec le Secrétaire général que le Quatuor doit renforcer ses activités afin de jouer un rôle plus actif.

Les progrès sont vitaux, non seulement pour les parties concernées au premier chef, mais aussi pour la

région tout entière. Les événements de l'été dernier nous ont rappelé que tous les conflits du Moyen-Orient sont liés entre eux. Le conflit israélo-palestinien constituant la principale source d'instabilité dans la région, la stabilité ne pourra certainement pas être durable tant qu'il n'aura pas été réglé, comme l'a dit le Secrétaire général.

**Nana Effah-Apenteng** (Ghana) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord féliciter votre délégation d'avoir organisé le présent débat, qui devrait nous permettre d'étudier les moyens de faire avancer la cause de la paix au Moyen-Orient.

Nous adressons également nos remerciements au Secrétaire général pour son excellent rapport détaillé sur le Moyen-Orient, qui constitue sans aucun doute la région la plus volatile du monde et fait planer une grande menace sur la paix et la sécurité internationales.

La situation en Iraq et au Liban, ainsi que le programme nucléaire iranien suscitent les plus vives inquiétudes de la communauté internationale. Nous sommes d'accord avec le Secrétaire général lorsqu'il indique que le fait qu'on n'a pas réussi à apporter une solution juste et globale au conflit israélo-arabe qui bouillonne depuis si longtemps reste la principale cause profonde du sentiment de frustration et de l'instabilité qui règnent dans la région.

Au Liban, les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la résolution 1701 (2006) nous permettent de formuler l'espoir prudent que la cessation des hostilités, qui a tenu jusqu'ici sans incident grave, se maintiendra. Nous nous félicitons de ce que le retrait des forces israéliennes du Sud-Liban, effectué en coordination avec la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, ait été mené de manière satisfaisante et que, dans le même temps, l'armée libanaise ait été déployée au sud du fleuve Litani et le long de la Ligne bleue, ce qui a conduit à la stabilisation de la situation sécuritaire et militaire dans la zone.

Tout en reconnaissant cette évolution positive de la situation, nous n'oublions pas qu'Israël et le Liban doivent s'engager encore à mettre en œuvre un cessez-le-feu permanent basé sur l'acceptation pleine et entière des dispositions pertinentes des Accords de Taëf et des résolutions 1559 (2004) et 1680 (2006).

Après la longue période de violence entre la Palestine et Israël, le cessez-le-feu mutuel dont ont convenu le Président Abbas et le Premier Ministre

Olmert a été un soulagement pour les personnes qui souhaitent vraiment la paix au Moyen-Orient. Nous formons l'espoir que les deux camps s'abstiendront de tout acte de violence et s'efforceront de maintenir le cessez-le-feu et une période continue de calme que les peuples palestinien et israélien souhaitent et méritent.

Dans le cadre des mesures de confiance bien nécessaires qu'il faudrait prendre, nous engageons vivement Israël à envisager d'annuler le gel qui frappe les avoirs financiers de l'Autorité palestinienne et de remettre à cette dernière les impôts et les taxes accumulés, ce qui aiderait certainement l'administration à faire face à ses obligations financières et à secourir le peuple palestinien, qui a beaucoup souffert des conséquences de la rétention de ces fonds.

Il faut examiner sérieusement la recommandation qu'a faite le Secrétaire général au Quatuor et au Conseil de sécurité d'étudier la faisabilité de consolider le cessez-le-feu dans un cadre international. Le Secrétaire général a appelé la communauté internationale à assumer un rôle plus énergique pour faire cesser la violence et créer l'espace politique nécessaire à des négociations.

Les éléments mentionnés dans son rapport, notamment la consolidation du cessez-le-feu en travaillant avec les parties pour définir ses paramètres et ses règles, ainsi que son extension à la Cisjordanie, le suivi du cessez-le-feu et la promotion de pourparlers sans conditions ni limitations entre le Premier Ministre israélien et le Président de l'Autorité palestinienne, sont des options qui méritent d'être envisagées.

Nous demeurons préoccupés par le fait que les efforts incessants que font les Palestiniens pour former un gouvernement d'unité nationale n'ont pas abouti. Dans l'intérêt général de leur peuple, nous exhortons l'Autorité palestinienne et le Hamas à coopérer pour atteindre cet objectif.

Il est peut-être impossible que les rêves respectifs ou les droits présumés des Israéliens et des Palestiniens soient complètement satisfaits. Il faut donc que les deux parties fassent preuve de réalisme et de souplesse. C'est pourquoi nous engageons vivement les membres du Quatuor, auteurs de la Feuille de route, à agir de concert pour revitaliser le processus de paix israélo-palestinien. À cet égard, il serait bon qu'ils gardent à l'esprit la recommandation faite par le Secrétaire général de trouver un moyen d'institutionnaliser leurs consultations avec les partenaires régionaux pertinents et d'impliquer directement les parties dans leurs délibérations. Le

Quatuor devrait également être en mesure de revoir la Feuille de route en vue de réaffirmer ses objectifs, ses principes et son point d'arrivée.

Nous jugeons intéressante la proposition selon laquelle il faudrait adopter une approche régionale pour régler les divers crises et conflits que connaît actuellement le Moyen-Orient, d'autant que les progrès réalisés dans chaque domaine dépendent dans une large mesure des progrès réalisés dans d'autres, comme l'a si bien indiqué le rapport du Secrétaire général. À cet égard, nous devrions également tirer les enseignements des événements passés et récents survenus sur la scène internationale. Il est clair désormais que la puissance sans la légitimité n'engendre que désaffection, anarchie et résistance, et que la suprématie militaire à elle seule ne saurait être garante de la sécurité recherchée.

Une analyse sobre et objective du rapport du Secrétaire général ne peut que mener à la conclusion que toute tentative de continuer à rechercher des solutions bâclées ou temporaires ne serait pas réalisable. Nous sommes convaincus que seul un accord de paix dont les paramètres sont bien connus et bénéficient d'un vaste appui international peut instaurer la paix et la sécurité entre Israël et le monde arabe et musulman, et rendre possible un système régional de sécurité.

Le Conseil de sécurité porte la lourde responsabilité de rechercher une paix globale au Moyen-Orient, et il doit continuer d'œuvrer assidûment, de concert avec d'autres, à un règlement du problème palestinien, lequel est au cœur de la question du Moyen-Orient, sur la base de ses propres résolutions, de l'Initiative de paix arabe et d'une Feuille de route revitalisée. Il appartient donc à la communauté internationale d'encourager les parties à trouver un compromis et à apprendre à vivre côte à côte, comme l'envisage la solution de deux États.

Enfin, Monsieur le Président, nous remercions votre délégation d'avoir préparé le projet de déclaration présidentielle, auquel nous souscrivons sans réserve.

**M. Vassilakis** (Grèce) (*parle en anglais*) : Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé aujourd'hui cette séance thématique du Conseil de sécurité sur une paix durable au Moyen-Orient, sous l'égide du premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de l'État du Qatar.

Je voudrais également remercier et féliciter le Secrétaire général d'avoir présenté au Conseil de sécurité un rapport perspicace sur le Moyen-Orient et d'avoir communiqué au Conseil de sécurité ses observations hautement pertinentes et chargées de sens sur la question. Lorsque nous tentons d'évaluer la situation qui règne au Moyen-Orient depuis les deux années que la Grèce siège au Conseil de sécurité en tant que membre non permanent, et de donner notre appréciation de ladite situation et de l'évolution qu'elle pourrait connaître, nous trouvons dans le rapport du Secrétaire général la plupart des observations que nous aurions formulées, et constatons que le rapport coïncide dans une très large mesure avec notre évaluation de la situation.

À cet égard, nous partageons l'opinion du Secrétaire général sur les raisons qui expliquent l'absence de véritable progrès dans la mise en œuvre de la Feuille de route. Effectivement, les deux parties n'ont pas été à la hauteur de leurs obligations au titre de la première phase de la Feuille de route, et nous notons également avec intérêt les observations du Secrétaire général sur le rôle du Quatuor dans l'ensemble du processus.

Il y a beaucoup de choses qui, dans ce rapport, devraient donner au Conseil de sécurité matière à réflexion. Nous souhaiterions, pour notre part, souligner que le conflit israélo-arabe, au centre duquel se place la question palestinienne, et toutes les tentatives visant à lui trouver une solution ne devraient pas ignorer l'ensemble du tableau régional et la dynamique en jeu dans ce contexte.

Vues sous un angle régional plus large, un certain nombre de questions se font jour, qui expliquent dans une large mesure les comportements de toutes les parties. Dans cette perspective, il apparaît clairement que les pays de la région ont tous un rôle clé à jouer et qu'il leur incombe à tous de créer le climat nécessaire favorable aux progrès du processus de paix.

Le comportement et la rhétorique d'un pays de la région tendent à avoir des effets directs sur le comportement et les discours d'un autre, et l'évolution de la situation dans un pays influe sur la situation dans un autre. Au vu de la dimension intrinsèquement régionale de la situation, l'ONU est l'entité la mieux placée pour rechercher une solution bénéficiant d'un appui universel. L'ONU a effectivement une responsabilité permanente vis-à-vis de la question de Palestine, jusqu'à ce que celle-ci soit réglée dans tous

ses aspects, de manière satisfaisante et sur la base de la légitimité internationale. Et cette responsabilité incombe tout autant aux Palestiniens et aux populations arabes qu'au peuple israélien et à l'État d'Israël.

La Grèce tient à réaffirmer son attachement à la réalisation de la vision de deux États démocratiques, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et à l'intérieur de frontières internationalement reconnues. Les propositions qui figurent dans le rapport du Secrétaire général donnent un aperçu mesuré et informé de la façon de réaliser des progrès sur la question. Les parties au conflit, les pays de la région, et le Conseil de sécurité doivent examiner toutes les possibilités envisageables.

Nous espérons vivement que nous n'aurons pas à recevoir un rapport semblable dans 10 ans, et nous sommes sincèrement convaincus que les peuples de la région et l'ensemble de la communauté internationale ne peuvent plus laisser la situation perdurer sans faire des progrès importants et substantiels vers la paix.

**M. Oshima** (Japon) (*parle en anglais*) : Je souhaite vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que la Mission du Qatar, d'avoir pris l'initiative de tenir cette importante séance sur la situation au Moyen-Orient. Cette région, qui traverse une nouvelle période de crise difficile et dangereuse, a besoin de toute l'attention du Conseil étant donné la gravité et l'ampleur des ramifications de cette crise.

Nous remercions le Secrétaire général de sa déclaration et de son rapport très complet, dans lequel figurent des observations et des recommandations qui sont le reflet de sa profonde intuition des questions relatives au Moyen-Orient, acquises pendant les 10 années de son mandat. De ce fait, elles méritent toute notre considération.

La réunion ministérielle de septembre sur le Moyen-Orient a abouti à des vues communes partagées par les membres du Conseil et les parties intéressées sur les questions suivantes.

Premièrement, la question palestinienne est l'élément clef; tant qu'elle ne sera pas réglée, il ne pourra y avoir de paix globale au Moyen-Orient.

Deuxièmement, la violence ne peut pas régler les problèmes; des négociations et un dialogue directs, fondés sur la modération ainsi que la tolérance et la compréhension mutuelles, sont le seul moyen de parvenir à progresser vers une paix juste, durable et globale dans la région.

Troisièmement, la communauté internationale doit accélérer ses efforts en vue de faire avancer le processus de paix.

Il est toutefois regrettable que, trois mois après la dernière réunion au niveau ministériel, la situation en Palestine se soit encore détériorée, malgré les efforts intenses déployés par les parties concernées, y compris les pays de la région. Entre autres, nous sommes vivement préoccupés par la poursuite de la violence, qui fait un grand nombre de victimes des deux côtés, en Palestine et en Israël.

Il est vrai que la communauté internationale ne peut pas se substituer aux parties au conflit elles-mêmes, mais cela ne diminue en rien l'importance des efforts que la communauté internationale doit mener en vue de créer un environnement propice à un règlement du conflit par les parties.

La crise au Liban, l'été dernier, nous a rappelé une fois encore que rien n'est plus essentiel que des efforts concertés et déterminés des parties elles-mêmes, assortis d'une forte volonté de faire la paix, afin de surmonter les difficultés qui divisent Palestiniens et Israéliens. Nous nous félicitons donc du récent accord entre Israël et l'Autorité palestinienne sur un cessez-le-feu mutuel dans la bande de Gaza. Nous apprécions vivement le rôle directeur qu'ont joué le Président Abbas et le Premier Ministre, M. Olmert, pour parvenir à cet acquis significatif.

Le Japon réitère son appel aux deux parties, israélienne et palestinienne, leur demandant de faire preuve d'un maximum de retenue pour veiller à ce que ce fragile cessez-le-feu soit respecté. Nous appelons aussi les deux parties à poursuivre leurs efforts en vue d'étendre un tel accord à la Cisjordanie et d'y établir aussi un cessez-le-feu.

Nous appelons au retour en toute sécurité du soldat israélien enlevé, ainsi qu'à la libération des ministres et parlementaires palestiniens détenus en Israël.

Des pourparlers directs au plus haut niveau entre les parties sont le seul moyen d'ouvrir la voie à un règlement des problèmes. Nous formons aussi le vœu – surtout en ce moment critique – qu'une réunion directe au sommet entre le Président Abbas et le Premier Ministre, M. Olmert, ait lieu le plus rapidement possible, en vue d'une reprise rapide des négociations de paix. Nous prenons note avec satisfaction de la

récente remarque de M. Olmert, car celle-ci témoignait de sa volonté de sortir de l'impasse actuelle.

Le blocage politique en Palestine reste un sujet de profonde préoccupation. Nous tenons à souligner une fois encore ici qu'il est d'une importance capitale de démontrer une forte volonté politique, appuyée par des efforts déterminés de la part de toutes les parties concernées. Nous tenons à exprimer notre vif espoir de voir se poursuivre les efforts menant à la constitution d'un nouveau gouvernement de l'Autorité palestinienne, ainsi que notre ferme attente de voir ce nouveau gouvernement, une fois constitué, exprimer clairement son intention d'œuvrer à la coexistence pacifique et à la prospérité mutuelle avec Israël. Après cela, la communauté internationale devra fournir une réponse positive en prodiguant tout l'appui que mérite une évolution si heureuse.

Nous sommes particulièrement préoccupés par les souffrances que cause la situation humanitaire du peuple palestinien, qui continue de se détériorer. À cet égard, nous devons faire comprendre à Israël qu'il est nécessaire d'agir immédiatement sur la question du transfert des recettes fiscales et douanières à l'Autorité palestinienne et de rendre au peuple palestinien la liberté de circulation.

Le Japon est depuis de longues années l'un des principaux donateurs des Palestiniens, et nous tenons à réaffirmer notre détermination de continuer à fournir une assistance au peuple palestinien. Nous avons régulièrement mis en œuvre l'assistance que nous avons promise, y compris l'aide humanitaire d'urgence d'un montant de 25 millions de dollars annoncée en juillet dernier. Nous appelons instamment la communauté internationale à continuer de fournir l'aide humanitaire requise d'urgence pour faire face à la crise qui frappe les Palestiniens.

Le Japon travaille aussi à l'application de l'idée d'un couloir de paix et de prospérité, qui est un plan de développement pour la vallée du Jourdain à travers une coopération régionale entre Israël, la Palestine et la Jordanie, en vue de réaliser la coexistence et la prospérité mutuelle, à moyen et long terme. Le Japon a envoyé dans la région, en novembre, une mission chargée de réaliser une étude de faisabilité, et d'autres mesures vont suivre.

Pour ce qui est de la situation au Liban, malgré les récents troubles politiques intérieurs, nous nous félicitons du fait que la cessation des hostilités a tenu et que la situation d'ensemble a continué de

s'améliorer et de se stabiliser à la suite de la résolution 1701 (2006), notamment par l'extension de l'autorité de l'État dans le sud. Nous réaffirmons notre attachement à la mise en œuvre de la résolution. Il reste toutefois de nombreux défis à relever, au premier chef la question des rapports entre le Liban et Israël, pour une pleine application de la résolution et une stabilisation durable de la situation au Liban.

Le Japon appuie fermement les efforts déployés à cette fin par le Gouvernement libanais sous la direction du Premier Ministre, M. Siniora. Le Japon espère que les parties et factions concernées au Liban participeront de façon volontariste – par le dialogue et sans recours à la violence – aux efforts visant à instaurer la stabilité et assurer la reconstruction dans le pays et dans la région. Aucune action susceptible de contribuer à une déstabilisation de la situation au Liban ne saurait être tolérée. Nous condamnons l'assassinat du Ministre de l'industrie Pierre Gemayel, le 21 novembre.

Pour parvenir à un cessez-le-feu permanent et à une solution à long terme, il est essentiel que la communauté internationale aborde les questions du désarmement et de la dissolution de toutes les milices restantes et de la délimitation de la frontière. Une paix globale comprenant à la fois les volets libanais et syrien est le seul moyen d'y établir une paix permanente. À cet égard, le Japon attend de la Syrie qu'elle joue un rôle dynamique en vue de parvenir à la paix et la stabilité dans la région.

Pour terminer, nous voudrions répéter que la communauté internationale doit faire tout le possible pour revitaliser le processus de paix au Moyen-Orient. Pour sa part, le Japon, sous la nouvelle direction du Premier Ministre, M. Shinzo Abe, réaffirme qu'il est prêt et déterminé à continuer de s'engager de façon dynamique et constructive dans ce processus et à apporter le maximum d'aide possible pour y contribuer.

**M. Wang Guangya** (Chine) (*parle en chinois*) : Je voudrais vous souhaiter la bienvenue au Conseil, Monsieur le Président, et dire que je suis très heureux de vous voir assurer la présidence de la séance d'aujourd'hui. Je voudrais aussi saluer la présence du Secrétaire général, M. Annan, que je remercie du rapport qu'il nous a présenté hier (S/2006/956).

Berceau de la civilisation humaine, le Moyen-Orient est le lieu de naissance de la civilisation mésopotamienne et de plusieurs religions – l'islam, le christianisme et le judaïsme. Malheureusement, depuis environ un demi-siècle, cette contrée connaît des

guerres prolongées et de fréquentes flambées de violence, et ses peuples ont éprouvé toutes sortes de souffrances provoquées par des occupations étrangères, des guerres, des sanctions et ainsi de suite. Les troubles incessants au Moyen-Orient, qui ne laissent entrevoir aucune solution, ne sont guère de bon augure pour la paix et le développement de la région. Par ailleurs, cette situation a une incidence négative sur la paix et la stabilité du monde entier. La situation actuelle est particulièrement inquiétante en raison de la poursuite du conflit entre la Palestine et Israël, de l'impasse dans la mise en œuvre de la feuille de route et de l'absence de progrès dans les pourparlers aussi bien libano-israéliens que syro-israéliens. La question de savoir où va le Moyen-Orient est un sujet de grave préoccupation pour la communauté internationale.

Dans ce contexte, l'initiative que vous avez prise, Monsieur le Président, d'organiser cette séance ministérielle du Conseil de sécurité sur la question du Moyen-Orient est tout à fait nécessaire et pertinente. Nous l'appuyons pleinement.

Durant des décennies, la question du Moyen-Orient se traduisait essentiellement par des conflits entre Israël et des pays arabes. À présent, toutefois, différents points chauds et leurs problèmes spécifiques se partagent le devant de la scène, parmi eux les conflits israélo-palestinien, le conflit libano-israélien, l'instabilité en Iraq et d'autres tensions dans la région. De plus, ces problèmes sont imbriqués et retentissent les uns sur les autres. Le Moyen-Orient connaît actuellement les changements les plus profonds de ces dernières années, ce qui a créé une situation d'ensemble encore plus compliquée qui a une incidence majeure sur la paix et la sécurité internationales et sur le développement économique au niveau mondial. Aucun pays ne peut y répondre seul et aucun pays ne peut se soucier que de ses propres affaires. La communauté internationale doit adopter une perspective stratégique et s'unir dans un effort concerté pour rechercher un règlement global.

La Chine félicite le Quatuor des efforts qu'il déploie pour promouvoir la paix et pour faciliter les pourparlers et l'encourage à jouer un rôle plus actif. Le Secrétaire général, Kofi Annan, a présenté hier au Conseil de sécurité son dernier rapport sur le Moyen-Orient dans lequel figure un certain nombre de propositions audacieuses et détaillées pour le règlement global de la question du Moyen-Orient. Elles méritent que le Conseil les examine sérieusement.

Bien qu'un règlement de la question du Moyen-Orient ne puisse être réalisé sans l'appui de la communauté internationale, la clef de ce règlement est toujours entre les mains des parties concernées. Des décennies d'affrontements et de conflits entre Israël et les pays arabes ont laissé en héritage de nombreux griefs. Par conséquent, il est nécessaire de promouvoir un climat de confiance mutuelle. Nous espérons sincèrement que les parties concernées rompent le cercle vain qui consiste à répondre à la violence par la violence et à l'intransigeance par l'intransigeance, prendront l'initiative de faire preuve de bonne volonté et feront davantage pour apaiser les tensions.

À cet égard, nous appuyons les efforts déployés par la Palestine pour former un gouvernement d'unité nationale, nous nous félicitons de la volonté exprimée par Israël de s'engager dans des pourparlers de paix et nous espérons que les deux parties œuvreront ensemble pour reprendre rapidement la voie des négociations.

Le Conseil de sécurité assume la responsabilité solennelle du maintien de la paix et de la sécurité internationales. La question du Moyen-Orient est la plus ancienne des questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil et constitue le plus grand casse-tête du Conseil. L'incapacité où s'est trouvé le Conseil de sécurité pendant si longtemps d'apporter une solution à la question du Moyen-Orient, a eu un impact négatif sur son rôle et son autorité.

Pendant de nombreuses années, le Conseil de sécurité a eu une attitude passive et a paré au plus pressé. Après l'apparition du conflit libano-israélien, il a fallu 34 jours de consultations laborieuses pour que le Conseil de sécurité adopte une résolution demandant aux deux parties de cesser les hostilités. Lorsque les soldats de la paix de l'Organisation des Nations Unies ont été attaqués et ont perdu la vie, le Conseil de sécurité a exprimé modérément ses regrets dans une déclaration de son Président. Une telle anomalie a provoqué le grand mécontentement de nombreux États Membres, en particulier les États arabes. C'est un aspect auquel le Conseil doit réfléchir. Il devrait dès que possible cesser d'être le pompier qui éteint l'incendie pour devenir un organe qui règle les problèmes, élaborer des idées novatrices, œuvrer à la recherche de terrains d'entente globaux et mettre de côté les divergences mineures, adopter une démarche active et pragmatique afin de soutenir les efforts déployés pour régler le conflit arabo-israélien et faire campagne pour la reprise du processus de paix au Moyen-Orient.

Après des décennies de troubles, les peuples du Moyen-Orient sont las des conflits et de l'instabilité incessants. En ce XXI<sup>e</sup> siècle, alors que le monde tout entier progresse rapidement, leur désir d'instaurer la paix et de s'intégrer au courant dominant du développement est devenu de plus en plus fort et de plus en plus pressant. La Chine est disposée à œuvrer avec le reste de la communauté internationale pour promouvoir le processus de paix au Moyen-Orient et pour aider les peuples de la région à réaliser les objectifs de paix et de développement dans les plus brefs délais. Si nous déployons des efforts concertés, l'instauration de la paix au Moyen-Orient ne représentera plus un rêve irréalisable.

**M. Voto-Bernales** (Pérou) (*parle en espagnol*) : Je me félicite de votre présence, Monsieur le Président, en votre qualité de Vice-Premier Ministre et de Ministre des affaires étrangères du Qatar pour présider ce débat. Je souhaite remercier le Secrétaire général, M. Kofi Annan, des efforts louables qu'il a déployés pour nous présenter une vision vaste et détaillée de la problématique du Moyen-Orient. Cette perspective figure dans le rapport (S/2006/956) que nous examinons aujourd'hui, qui doit nous amener à promouvoir la relance du processus de paix dans cette région.

À ce sujet, et comme cela est reflété dans les débats que tient régulièrement le Conseil, l'absence d'une solution au conflit arabo-israélien continue d'être la cause de frustrations et d'instabilité dans cette région. À cet égard, il est nécessaire d'adopter une démarche globale pour régler les différents conflits et crises de la région. Il incombe en premier lieu aux parties directement impliquées d'adopter des mesures constructives pour limiter les tensions et créer le climat propice à l'instauration de la paix. Les efforts déployés par la communauté internationale ne seront viables que si les acteurs régionaux font montre de la volonté politique de faire progresser le processus.

L'objectif central doit être de mettre fin à l'occupation des territoires palestiniens occupés grâce à la réalisation de la vision de deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix, conformément aux résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 1397 (2002) du Conseil de sécurité, ainsi qu'à la feuille de route établie par le Quatuor et adoptée par le Conseil dans sa résolution 1515 (2003).

L'affaiblissement des institutions politiques et l'absence de cohésion au sein du Gouvernement palestinien depuis le début de cette année nuisent

considérablement au processus de paix. Les groupes extrémistes profitent de cette situation pour lancer des attaques terroristes contre la population civile en Israël. Il est compréhensible et justifié que les autorités israéliennes se voient dans l'obligation de riposter à ces attaques. Cependant, et pour éviter que se reproduisent des événements comme ceux dont nous avons été témoins, une fois encore, en novembre dernier, ce droit doit être exercé de manière responsable, en évitant de causer des victimes dans la population civile et de détruire l'infrastructure.

Le cessez-le-feu dans la bande de Gaza conclu récemment entre le Premier Ministre Olmert et le Président Abbas a suscité un nouvel espoir que la voie de la négociation pourra se substituer à celle de la violence. Nous espérons que ce premier pas pourra être encore consolidé et s'étendre à la Cisjordanie, de manière à promouvoir l'action et le leadership de ceux qui défendent en Israël et en Palestine une solution négociée.

Pour sa part, le Liban, suite au tragique affrontement armé qui s'est produit cette année et qui a causé d'innombrables pertes humaines et matérielles, a également une nouvelle possibilité de régler différents problèmes en suspens entre les Libanais eux-mêmes.

La résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité offre à nouveau la possibilité de s'attaquer aux causes profondes qui ont empêché ce pays d'instaurer la stabilité et d'établir son contrôle souverain sur son territoire. Elle représente également une occasion de concrétiser la coexistence pacifique et d'œuvrer au règlement du conflit avec Israël.

D'autre part, la question de l'occupation du Golan syrien est également en suspens et, pour qu'un règlement soit trouvé, il faut aussi que les voies de la négociation entre les parties soient ouvertes. L'expérience de la guerre, cette année, n'a fait que confirmer le lien étroit entre les différents foyers de conflit. Il nous faut adopter une démarche globale qui permette de progresser en parallèle pour régler les différents conflits.

Je souhaite redire notre conviction que les conflits au Moyen-Orient ne pourront être réglés que par le biais de la négociation politique et sur la base des accords conclus par les parties et reconnus par la communauté internationale. Il n'existe pas de solution unilatérale durable. À cet égard, comme l'indique le Secrétaire général au point 44 de son rapport, « le Quatuor demeure incontournable sous l'effet combiné

de sa légitimité, de son pouvoir politique et de son influence économique ».

Nous remercions le Secrétaire général de l'appel qu'il a lancé au Quatuor pour qu'il se montre ouvert à d'autres idées et à d'autres initiatives. De même, la feuille de route est le point de référence auquel doit s'ancrer toute initiative visant à relancer le processus de paix entre Israël et la Palestine. C'est pourquoi le Pérou souscrit à la demande du Secrétaire général que la communauté internationale agisse avec les parties concernées pour parvenir à un règlement final de la problématique du Moyen-Orient.

**Le Président** (Qatar) (*parle en arabe*) : À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité se déclare profondément préoccupé par la situation au Moyen-Orient et les graves conséquences qu'elle a pour la paix et la sécurité et souligne la nécessité de redoubler d'efforts pour parvenir à une paix globale, juste et durable dans la région.

Le Conseil insiste sur le fait qu'il ne saurait y avoir de solution militaire aux problèmes de la région et que la négociation est le seul moyen viable d'apporter la paix et la prospérité aux peuples de tout le Moyen-Orient.

Le Conseil souligne que les parties doivent respecter les obligations découlant des accords déjà conclus et mettre notamment fin à la violence et au terrorisme sous toutes ses formes.

Le Conseil se dit gravement préoccupé par la dégradation de la situation humanitaire et demande qu'une assistance soit apportée d'urgence au peuple palestinien via le Mécanisme international temporaire, les organisations internationales et d'autres voies officielles.

Le Conseil se félicite de l'accord passé entre le Premier Ministre israélien, Ehoud Olmert, et le Président de l'Autorité palestinienne, Mahmoud Abbas, qui tend à instaurer un cessez-le-feu mutuel à Gaza.

Le Conseil se félicite des mesures prises par les deux parties pour maintenir le cessez-le-feu et exprime l'espoir qu'il en résultera une période de calme durable. Il demande donc aux deux parties d'éviter toute action qui pourrait compromettre

de nouveaux progrès. Il demande de nouveau que soit mis fin à la violence et au terrorisme sous tous ses aspects, comme il l'a fait dans ses déclarations et résolutions antérieures.

Le Conseil est conscient de la nécessité d'encourager l'adoption de mesures propres à inspirer plus de confiance dans le processus de paix.

Le Conseil demande de nouveau au Gouvernement de l'Autorité palestinienne d'accepter les trois principes du Quatuor.

Le Conseil se dit une fois de plus profondément attaché à l'ambition de deux États démocratiques, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité comme l'envisage la Feuille de route.

Le Conseil insiste sur le fait que l'intervention de la communauté internationale ne peut se substituer aux franches mesures que les parties elles-mêmes doivent prendre.

Le Conseil encourage les parties à engager des négociations directes.

Le Conseil réaffirme le rôle essentiel du Quatuor et attend de lui qu'il continue de s'investir activement dans ce rôle.

Le Conseil réaffirme qu'il est important et nécessaire de parvenir à une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient sur la base de toutes les résolutions qu'il a prises sur la question, dont les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 1515 (2003), du mandat de Madrid et du principe de l'échange de terres contre la paix. »

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2006/51.

Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

*La séance est levée à 13 h 40.*